Nations Unies

S/PV.4614 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4614e séance

Lundi 23 septembre 2002, à 16 h 35
New York

Président :	M. Tafrov	(Bulgarie)
Membres :	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 20 septembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1055)

Note verbale datée du 20 septembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne (S/2002/1056)

02-60145 (F)

La séance est reprise à 16 h 35.

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Chypre, de l'Indonésie, de l'Iraq, de la Mauritanie, du Maroc et du Népal, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zackheos (Chypre), M. Hidayat (Indonésie), M. AIdouri (Iraq), M. Ould Deddach (Mauritanie), M. Bennouna (Maroc) et M. Sharma (Népal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, en date du 23 septembre 2002, du Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2002/1060 et qui se lit comme suit:

> « J'ai l'honneur de demander que M. Yahia Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies soit autorisé, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à prendre part à l'examen de la question qui figure actuellement à l'ordre du jour du Conseil. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à cette réunion, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre, datée du 23 septembre 2002, qui contient le texte suivant:

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Précédemment, le Conseil de sécurité a invité les représentants d'autres organismes de l'ONU dans le cadre de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Papa Louis Fall, à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Groupe africain auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 23 septembre 2002, qui se lit comme suit:

> « En ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois de septembre, j'ai l'honneur de demander que l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité à intervenir dans le débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, devant le Conseil de sécurité. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/1059.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter, au titre de l'article 39, M. Amadou Kébé.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Kébé à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil durant ce mois. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux du Conseil de façon avisée. Nous vous remercions également d'avoir convoqué cette réunion urgente, à la demande du Groupe arabe, en vue de débattre de la situation qui se dégrade dans les territoires palestiniens occupés.

Nous avons appris qu'à la suite du siège d'Israël contre certains villages et villes palestiniens, et du couvre-feu qui a été imposé, des étudiants palestiniens utilisent des couloirs souterrains et des aires de stockage en guise de classes de cours. Imaginons alors les bienfaits qu'ils en tirent sur le plan de l'enseignement dans ces conditions, qui ne peuvent que laisser à désirer. Nous savons tous qu'un milieu d'enseignement sain et salubre nécessite une salle de cours aérée, illuminée par une lumière naturelle ou artificielle et équipée de matériel pédagogique d'appoint. Ceci signifie que même si les leçons sont excellentes et que l'enseignant est dévoué, les bienfaits tirés de ces leçons seront limités si l'enseignement se fait dans un cadre inapproprié.

Si le siège se poursuit, la jeunesse palestinienne ressentira forcément une certaine haine envers ceux qui le lui imposent, à l'ombre d'une occupation qu'elle connaît depuis sa naissance. Cette haine pourrait se transformer en une sorte de violence ou même en être la cause. Les Palestiniens sont en outre témoins de quelque chose de pire, à savoir le traitement auquel est soumis leur Président, symbole de leur résistance à l'occupation israélienne. Ce dernier voit chaque jour l'étau se resserrer sur lui, tandis que ses bureaux, où il réside également, sont rasés par des bulldozers. Nous voyons une aile après l'autre de sa résidence attaquée, tandis que tous les services publics, eau, électricité et moyens de communication, sont coupés les uns après les autres.

Nous sommes donc face à deux aspects négatifs du problème, l'un lié à l'enseignement et l'autre à la politique et à la sécurité, ce qui menace gravement de faire que l'Autorité palestinienne perde le contrôle de ses territoires en Cisjordanie et à Gaza. Étant donné cette situation, il nous faut, de façon impérative, parler de règlement pacifique, même s'il s'avérait difficile. Il nous faut donc, en premier lieu, lever le siège. Les forces de sécurité israéliennes doivent ensuite se retirer pour que de véritables négociations de paix soient entamées.

Il semble que le Gouvernement israélien actuel ne désire aucunement la paix. Une seule preuve suffit pour montrer cette absence de motivation. L'armée israélienne était censée se retirer de Gaza d'abord, comme cela avait été annoncé. Mais ce plan n'a pas été appliqué, malgré une cessation de la violence pendant six semaines.

Les nombreuses expériences nous ont montré que la paix ne peut être obtenue que par la négociation. Elle ne peut être imposée par la force, sous peine d'être injuste. Malheureusement, la paix ne sera possible que si elle est précédée de mesures préliminaires nécessaires, à savoir la levée du siège, le retrait des forces israéliennes et la fin de l'occupation israélienne. Tout ceci paraît loin de notre portée à l'heure actuelle, en raison de l'intransigeance israélienne.

Israël n'a appliqué aucune des résolutions de l'ONU, au mépris de la communauté internationale, dont l'incapacité d'agir a débouché sur l'impérialisme israélien et le recours à la force contre le peuple palestinien. Israël estime que le recours à la force militaire fait partie d'une guerre contre ce qu'on qualifie de terrorisme, exploitant ainsi la lutte internationale contre ce phénomène, depuis les événements du 11 septembre 2001. Il existe cependant une différence entre résister à l'occupation et lutter contre le terrorisme.

Les pays arabes aspirent dans l'ensemble à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région, sur la base des normes du droit international. C'est un choix stratégique. Ceci s'est manifesté dans l'initiative de paix arabe qui a été adoptée au Sommet de Beyrouth en mars dernier, et qui a recueilli une vaste adhésion internationale. Cette initiative consiste à assurer le retrait israélien des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et à octroyer aux réfugiés palestiniens le droit de retourner dans leur patrie, en contrepartie d'une reconnaissance, par les pays arabes, de l'État d'Israël et de son droit à vivre en paix, aux côtés d'un État palestinien indépendant, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Mais cette initiative n'a pas encore rencontré un écho favorable auprès d'Israël. En fait, les événements que

connaissent les Palestiniens sur le terrain ne démontrent aucun véritable désir de paix de la part d'Israël.

Pour terminer, une fois de plus, nous appelons le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à assumer les tâches qui lui sont confiées, pour garantir l'application de ses résolutions, en tête desquelles figurent les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Nous demandons instamment aux membres du Conseil de voter pour le projet de résolution arabe dont ils sont saisis.

Le Président : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à M. Yayhia Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mahmassani (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis confiant que vous en dirigerez les travaux avec efficacité et sagesse. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur John Negroponte qui a assumé avec tant de compétence la présidence du Conseil durant le mois d'août.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner la situation à Ramallah à la suite des actes d'agression israéliens contre le Président Yasser Arafat dans son complexe présidentiel, après un attentat-suicide qui s'est produit en Israël. Le Gouvernement israélien répète tous les jours, par l'intermédiaire de son Premier Ministre ou d'autres représentants, que le Président Arafat est hors jeu et que l'Autorité palestinienne n'a plus aucune autorité.

Si tel est le cas, pourquoi les forces israéliennes ont-elles imposé un siège à Arafat et le punissent-elles en détruisant son complexe présidentiel? Le fait est que c'est la politique du Premier Ministre israélien qui est hors jeu, et que la logique de la force et de la violence au détriment des négociations et du dialogue, a échoué. Cette politique n'apporte que des morts et des destructions pour le peuple palestinien, sans pour autant réaliser la paix et la sécurité pour le peuple israélien. Les sondages israéliens le prouvent. Le Général Amram Mitzna, maire de Haifa, l'a clairement dit dans une déclaration faite il y a deux jours :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « M. Sharon est en train de mener Israël à la catastrophe en recourant comme il fait à la force, plus de force et toujours plus de force. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Après 50 ans de guerre et de violence, quand le Gouvernement israélien comprendra-t-il que le recours systématique à la force et à la guerre ne permettra pas de résoudre la crise du Moyen-Orient et que les négociations et la mise en oeuvre des résolutions de la légalité internationale sont la seule façon pour Israël, l'État de Palestine et les autres pays de la région de vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité. Les violations par Israël du droit humanitaire international et des Conventions de Genève sont devenues monnaie courante. L'exécution de femmes et d'enfants, la démolition de maisons, les expulsions et les châtiments collectifs se poursuivent sans discontinuer comme si cela ne dérangeait personne.

Il est peut-être nécessaire de rappeler quelques faits et quelques chiffres pour clarifier l'ampleur de l'odieuse occupation israélienne : ainsi, le nombre de martyres palestiniens tués sous les balles de la force d'occupation entre le 28 septembre 2000 et le 23 juillet 2002 s'élève à 1705, sans parler des dizaines de milliers de blessés ou de mutilés. Le nombre de personnes détenues au cours de la même période s'élève à 6000, dont 1700 sous internement administratif, c'est-à-dire qu'elles n'ont même pas été mises en accusation. Et le nombre d'enfants qui sont détenus, d'après le Comité international de la Croix-Rouge, est d'environ 600. Des centaines de maisons ont été détruites. Au total, la superficie rasée par les forces d'occupation à Gaza équivaut à 10% de toutes les terres agricoles.

De nombreuses colonies de peuplement ont été créées, dont une quarantaine depuis l'arrivée au pouvoir de Sharon. Les membres du Conseil ont déjà entendu l'exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, sur la situation humiliante dans les territoires arabes occupés : au coeur du conflit israélo-arabe se trouve l'occupation par Israël de territoires arabes et son refus de se retirer des territoires occupés à partir du 4 juin 1967, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et aux dispositions de la Conférence de Madrid, à savoir :

si l'occupation se poursuit, la résistance à l'occupation se poursuivra.

Ici, nous devons tout mettre en oeuvre pour préserver les résolutions de l'ONU et les règles du droit international ainsi que la légitimité de la résistance à l'occupation à l'intérieur des frontières nationales. Les États arabes ont fait l'option stratégique de la paix. C'est dans ce cadre qu'ils ont présenté l'initiative de paix arabe au Sommet de Beyrouth, initiative saluée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité mais rejetée par Israël, qui a choisi la stratégie de la guerre.

Voici les questions que nous voulons poser au Conseil : pourquoi cette politique de deux poids deux mesures? Pourquoi Israël est-il autorisé à rester au-dessus des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies? Pourquoi les résolutions du Conseil de sécurité ne sont-elles pas appliquées pour Israël comme elles le sont pour d'autres pays? Israël a violé 28 résolutions du Conseil de sécurité. Pourquoi le Conseil de sécurité n'assume-t-il pas ses responsabilités et pourquoi ne met-il pas fin aux violations israéliennes du droit international? Nous attendons des réponses à ces questions.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies des propos aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous voir, Monsieur le Président, conduire ce mois les travaux du Conseil et je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion publique sur la grave situation dans les territoires palestiniens.

Alors que la répression des Palestiniens dans les territoires occupés se poursuit globalement sans relâche, l'attaque récente des Israéliens contre le quartier général du Président Arafat à Ramallah a été menée dans l'objectif délibéré d'amener une nouvelle dégradation de la situation. La démolition de tous les bâtiments du quartier général, à l'exception d'une seule aile d'un bureau, la tranchée profonde qui a été pratiquée, les barbelés et les explosifs posés tout autour du bâtiment principal, comme les chars et les bulldozers qui l'encerclent, attestent des desseins expansionnistes des Israéliens.

Les tirs contre des manifestants palestiniens, dont plusieurs ont trouvé la mort, la fermeture par la police israélienne des bureaux du Président de l'Université d'Al-Qods, à Jérusalem-Est, le durcissement des couvre-feux dans plusieurs villes palestiniennes et les raids opérés à Tulkarem et dans plusieurs zones de la bande de Gaza font partie des autres mesures de répression qui ont suivi le raid sur le quartier général.

En déclenchant un nouveau cycle de violence et en cherchant noise aux Palestiniens du quartier général, M. Sharon essaie de saboter toute tentative d'établir une feuille de route conduisant à l'établissement d'un État palestinien. Au cours des dernières semaines d'accalmie relative dans les territoires occupés, les Israéliens n'ont jamais arrêté leur campagne. Ils ont poursuivi leurs attaques au même rythme, bombardant même une école palestinienne. Les bouclages rigoureux et les couvre-feux sévèrement réglementés se sont poursuivis au même rythme. Les activités de construction de colonies d'implantation n'ont pas cessé. Autrement dit, les Israéliens cherchaient délibérément à provoquer une riposte, et par là à trouver un autre prétexte pour faire dérailler tout effort susceptible de mener un jour au rétablissement des droits nationaux palestiniens.

Tout au long du conflit en cours, M. Sharon a montré qu'il continuait de caresser ses vieilles préoccupations; il n'épargne aucun effort et ne laisse passer aucune chance de les mettre en oeuvre. Il s'agit d'écraser les Palestiniens et de les conquérir complètement. La stratégie de base sur laquelle s'appuie ce programme consiste à obtenir une capitulation totale des Palestiniens et à les faire renoncer à leurs droits fondamentaux et nationaux légitimes. Le siège actuel du quartier général du Président Arafat et les événements qui l'ont précédé dans les semaines écoulées confirment une fois de plus la notion qu'il ne croit pas à un règlement négocié. Ses prédécesseurs ne croyaient pas davantage, en réalité, au processus de paix, car ils n'ont cessé d'étendre les colonies de peuplement sur les terres même d'où ils avaient ostensiblement négocié de se retirer.

Au milieu des événements tragiques de ce conflit en cours, la communauté internationale doit envisager les raisons qui poussent des adolescents et des jeunes

palestiniens normalement promis à un brillant avenir à sacrifier ainsi leur vie. N'oublions pas que le caractère exceptionnel de cette réaction reflète le caractère exceptionnellement impitoyable des crimes commis contre le peuple palestinien depuis très longtemps, crimes à tous points de vue sans précédents, même en comparaison de ce qui a pu se faire à l'ère coloniale.

Israël continue de bafouer toutes les dispositions du droit international, dont la Quatrième Convention de Genève, en particulier les dispositions prohibant le recours aveugle et disproportionné à la force et l'humiliation des populations civiles. Il est également catégorique dans son mépris des récentes résolutions du Conseil, qui stipulent son retrait des terres réoccupées. Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas rester passif et laisser saper son autorité.

Il est temps que le Conseil agisse avec plus de détermination et exige le plein respect de ses résolutions. Il est très regrettable que ceux qui parfois poussent l'interprétation des résolutions dans le sens de leurs propres intérêts n'aient pas scrupule à bafouer la lettre et l'esprit de résolutions parfaitement explicites sur la question palestinienne.

Il est tout à fait clair que la mise en oeuvre sélective des résolutions du Conseil a un impact négatif sur l'autorité du Conseil et sape l'ensemble du système international de sécurité. Il est grand temps que le Conseil envisage sérieusement la création d'une force internationale pour fournir une protection de base aux civils palestiniens sans défense.

Le Président : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité, et nous vous souhaitons plein succès.

C'est la troisième fois en moins de six mois que les chars et les bulldozers israéliens ont de nouveau fait irruption dans les bâtiments de l'Autorité palestinienne à Ramallah. Cette fois-ci, les chars et bulldozers israéliens ont pratiquement tout détruit, démolissant les bâtiments, coupant l'eau et l'électricité et imposant un siège au Président Arafat et à un groupe d'hommes dont ils mettent également la vie en danger.

Tout le monde sait que ce défi explicite de la part du Gouvernement israélien à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et des normes du droit international provient dans une large mesure de la passivité du Conseil de sécurité et de son incapacité à agir. Cela résulte de l'utilisation arbitraire des pouvoirs et des prérogatives par un membre permanent, qui a utilisé le veto et la menace de recours au veto pour empêcher le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat.

La superpuissance mondiale est déterminée à mener une guerre contre l'Iraq, soit en l'imposant au Conseil de sécurité soit en agissant unilatéralement, comme l'a répété le Président Bush il y a quelques heures à Trenton, dans le New Jersey. Cette puissance prépare un dossier sur les violations des résolutions du Conseil de sécurité par ce pays, dossier avec lequel elle compte justifier ses plans d'action militaire.

Pourquoi les États-Unis ne préparent-ils pas un dossier sur les multiples violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale par Israël? Pourquoi agissent-ils si différemment selon les cas? Il est indispensable que le Conseil de sécurité convoque un débat comme celui-ci sur la question iraquienne au cours des prochains jours et mette fin à ses conciliabules habituels sur une question qui fait la une de tous les journaux.

Si les États-Unis sont sincèrement préoccupés par une soi-disant présence d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, pourquoi ne demandent-ils pas à Israël d'éliminer immédiatement les armes qu'il possède? Ils sont actuellement en train d'expliquer que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies est en jeu si l'Organisation n'appuie pas la nouvelle doctrine de la guerre préventive. Mais de quel droit moral les États-Unis peuvent-ils se prévaloir pour parler de crédibilité alors que le recours au privilège anachronique et antidémocratique du veto a empêché pendant de nombreuses années – 25 fois – cet organe de s'acquitter de son mandat s'agissant de la question de Palestine? Lorsque ce pays n'oppose pas son veto, il se contente d'autoriser l'adoption de résolutions timides sans importance et qui restent lettre morte.

Dans la salle de conférence 4 de ce bâtiment a lieu la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien, qui regroupe 159

organisations non gouvernementales et 26 experts du monde entier, y compris Israël. Ces derniers n'ont pas manifesté d'intérêt particulier à l'égard de ce qui se produit ici. Ils savent qu'on ne fera rien et que le Conseil de sécurité ne les écoutera pas. Là-bas, le Conseil de sécurité manque tout simplement de crédibilité.

Dans le même temps, le peuple palestinien est toujours totalement sans protection. Cet organe n'a même pas été en mesure d'examiner sérieusement la proposition du Secrétaire général qui a appelé à la création d'une force multinationale dans les territoires occupés. Nous répétons que les États-Unis doivent immédiatement suspendre leur appui financier à des fins belliqueuses à Israël ainsi que son aide militaire à ce pays, notamment les chars, les hélicoptères, les missiles et les avions qui sont utilisés contre les civils.

Le terrorisme d'État déclenché par Israël doit prendre fin. La violation flagrante, systématique et massive des droits de l'homme, notamment du droit à la vie du peuple palestinien, doit cesser. La répression, la torture et les démolitions de maisons doivent s'arrêter. L'occupation illégale du territoire palestinien doit cesser.

Des civils innocents israéliens sont aussi, hélas, les victimes de la spirale de la violence et de la terreur provoquées par les politiques de leur gouvernement. Nous adjurons le Gouvernement israélien de retirer immédiatement ses forces des installations de l'Autorité palestinienne à Ramallah et de mettre immédiatement un terme au siège imposé au Président Arafat et à ses hommes. Nous exigeons également la fin de la répression de la population palestinienne, qui a manifesté dans plusieurs villes pour protester contre les nouvelles mesures du Gouvernement israélien.

Cuba ne cessera de dénoncer les crimes qui sont perpétrés contre le peuple arabe, et plus particulièrement contre le peuple palestinien.

Le Président : Je remercie le représentant de Cuba pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de saluer votre prédécesseur, l'Ambassadeur Negroponte des États-Unis, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation souhaite vous remercier ainsi que les membres du Conseil d'avoir convoqué cette séance urgente afin d'examiner la situation grave qui prévaut en Palestine. Nous remercions M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour l'exposé extrêmement utile qu'il a fait sur la situation dans cette salle vendredi dernier.

Nous remercions également le Secrétaire général pour l'importante déclaration qu'il a faite ce matin au Conseil. Nous espérons que ses paroles pleines de sagesse seront entendues.

Nous sommes navrés de voir qu'après une période de calme relatif de six semaines, la violence a de nouveau éclaté causant la mort d'innocents. La Malaisie condamne ces actes de violence et regrette profondément la perte de vies innocentes de part et d'autre. Ces actions n'ont d'autre objectif que d'enflammer une situation déjà explosive. Compte tenu de la situation actuelle en Palestine et de la situation potentiellement explosive au Moyen-Orient, avec la perspective d'une guerre dans la région, les parties concernées doivent mettre tout en oeuvre pour apaiser les tensions et relancer le dialogue et la négociation.

Ma délégation condamne vigoureusement l'attaque militaire brutale et le siège du quartier général du Président Yasser Arafat à Ramallah. Ces mesures sont totalement injustifiées. Elles ont mis le Président Arafat dans une situation de grave danger et sapé ses efforts de réforme. Il est malhonnête de la part d'Israël d'accuser le Président Arafat des attentats-suicide et des activités des militants palestiniens alors que depuis de nombreux mois maintenant, les Forces de défense israéliennes tiennent les territoires occupés sous leur emprise, et le Président Arafat étant quasiment emprisonné et chacun de ses mouvements surveillé de très près. Il est également injuste de rendre Arafat responsable de tous les attentats-suicide, comme s'il contrôlait toutes les actions et intentions des kamikazes.

Il est tout à fait pratique pour ceux qui n'aiment pas M. Arafat de l'accuser ainsi, mais il est évident qu'il ne peut pas être un dirigeant efficace alors qu'il n'a pas la possibilité d'exercer son pouvoir ni son autorité, que ceux-ci sont systématiquement sapés,

minés et entravés par les opérations israéliennes et les restrictions imposées aux Palestiniens. Le Président Arafat a lui-même condamné à plusieurs reprises les attaques perpétrées contre les civils israéliens et déclaré que ces attaques portent préjudice à la cause palestinienne. Il va de soi que ces actions contre le Président Arafat ont pour but de le harceler et de l'intimider pour qu'il se rende. Elles visent par ailleurs à détruire le symbole et l'espoir qu'il incarne pour le peuple palestinien et pour toute la communauté internationale. Israël ne peut espérer anéantir l'esprit indomptable du peuple palestinien et de ses dirigeants, représentés par le Président Arafat, dirigeant élu démocratiquement. Si Israël veut sincèrement la paix avec les Palestiniens, il doit renoncer à ces tactiques terroristes en faveur d'un dialogue constructif et d'une coopération. Les tactiques d'Israël enlèvent toute valeur à l'allégation de M. Sharon qui se dit être un « homme de paix ».

La violence ne surgit pas à partir de rien. Pour la comprendre, il faut la placer dans son juste contexte. Dans le contexte de la Palestine, l'origine en est dans l'occupation continue de territoires palestiniens par les forces d'occupation israéliennes, dans la démolition de leurs maisons, la destruction de leurs villes et de leurs villages ainsi que de leurs moyens d'existence et de leurs institutions, dans les couvre-feux fréquents et prolongés et, surtout, dans la perte de milliers de vies civiles en raison du recours impitoyable et aveugle à la force par les Forces de défense israéliennes (FDI). Les FDI continuent à terroriser le peuple palestinien, en tirant par exemple dans une foule d'écoliers dans le camp de réfugiés d'Al Amari la semaine dernière – ce qui a provoqué la mort d'un garçon de neuf ans. De tels actes ne peuvent qu'engendrer la violence, plutôt que de l'enrayer. Il est évident que la terreur appelle la terreur et que la spirale de la violence se poursuivra sans relâche tant que des efforts sérieux ne seront pas faits pour mettre un terme à ce schéma dévastateur de représailles automatiques.

La récente flambée de violence doit alerter la communauté internationale et en particulier ceux à qui a été confiée la responsabilité de relancer le processus de paix. Les événements de ces derniers jours nous rappellent qu'en dépit de notre préoccupation à l'égard d'autres problèmes tout aussi importants ailleurs, la question de Palestine, qui n'a toujours pas été réglée, exige notre attention immédiate et entière.

Ma délégation estime que, tant que cette question ne sera pas réglée, elle restera la principale cause de la violence au Moyen-Orient. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies ne peuvent se permettre de laisser cette question indéfiniment sans solution. Comme l'a dit le Secrétaire général lui-même, la recrudescence des tensions au Moyen-Orient, en raison de la question iraquienne, augmente la nécessité et l'importance de mouvements positifs rapides sur le volet israélo-palestinien.

Comme l'a signalé M. Roed-Larsen dans son exposé de vendredi dernier, les six semaines qui ont précédé les derniers attentats-suicide à la bombe ont été particulièrement calmes du côté palestinien, malgré les nombreuses mesures prises à l'encontre des Palestiniens. Les opérations des FDI se sont toutefois poursuivies et ont comporté des arrestations et des assassinats à grande échelle, de même qu'un régime renforcé de bouclages des territoires et de couvre-feux. Ces actes de provocation délibérée de la part d'Israël à un moment de débat interne parmi les Palestiniens quant à l'utilité de la violence dans leur lutte et alors que des efforts sérieux sont engagés afin de mettre en oeuvre un accord de sécurité, mettent en évidence le manque d'intérêt total d'Israël et son mépris à l'égard du règlement du conflit par le biais du dialogue et des négociations. Il est tout à fait regrettable que les efforts sérieux déployés par les Palestiniens en vue de rétablir le calme et la sécurité n'aient pas bénéficié d'une réaction positive de la part d'Israël; au lieu de cela, les Palestiniens ne cessent d'être dédaignés et affaiblis.

La question iraquienne qui figure actuellement parmi les questions prioritaires à l'ordre du jour du Conseil ne doit pas servir de prétexte ni d'excuse à Israël pour intensifier sa pratique de terrorisme d'État contre le peuple palestinien. La reprise de la violence nous persuade encore plus que jamais que seul un mécanisme international de protection et d'interposition pourrait suivre de près la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem, et pourrait aussi fournir au peuple palestinien la protection dont il a tant besoin. Nous appuyons pleinement la recommandation du Secrétaire général en faveur du déploiement d'une force de protection internationale, que la Malaisie avait elle-même préconisée lorsqu'elle était membre du Conseil il y a deux ans. Seule une séparation imposée aux deux peuples par une force musclée des Nations Unies pourrait assurer la sécurité et la paix indispensables à

la reprise des négociations par les deux parties. Nous demeurons convaincus que si ceci avait été fait, on aurait pu éviter une grande partie de la violence actuelle.

Nous restons préoccupés par la situation humanitaire très précaire sur le terrain et qui ne cesse de se détériorer. Nous avons été prévenus que la situation pourrait déraper en l'espace de quelques mois, 50% de la population étant tributaire d'une aide alimentaire et la malnutrition et les maladies d'origine hydrique se propageant très rapidement. La situation économique s'est aussi aggravée. Paradoxalement, bien qu'ayant exprimé des préoccupations à l'égard du sort pénible des Palestiniens, dû à ses propres actions, Israël n'a entrepris aucun effort sérieux pour améliorer la situation ou aider à atténuer la crise humanitaire. Ma délégation condamne les mesures restrictives imposées par Israël qui ont aggravé la situation de la population des territoires palestiniens occupés. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Quatuor et par d'autres pays, ainsi que par des organisations internationales, afin de faire face à la situation humanitaire.

Nous estimons qu'un État palestinien indépendant est inévitable et nous attendons avec intérêt sa réalisation dans les délais visés de trois ans, au plus tard. À cet égard, nous nous félicitons du plan d'action en trois étapes, ou feuille de route, du Quatuor permettant de parvenir à une solution qui comprendrait l'existence de deux États. Nous nous félicitons du plan du Quatuor de créer un mécanisme de tierce partie afin de contrôler et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la feuille de route et nous espérons que cette évaluation sera juste et impartiale. Les deux parties doivent aussi avoir la même responsabilité en matière de respect des objectifs.

La position de la Malaisie sur la question de Palestine a souvent été répétée au sein du Conseil. Nous estimons que la solution réside dans la réalisation de la vision contenue dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La Malaisie redit son soutien à l'initiative de paix arabe et aux efforts importants du Quatuor ainsi que des autres parties intéressées et attend avec intérêt l'exécution des initiatives tendant à la reprise du processus de paix.

Ma délégation, une fois de plus, engage le Conseil à jouer un rôle plus actif dans les efforts faits en vue de trouver un règlement permanent du conflit palestino-israélien, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région et dans le but d'accroître sa propre crédibilité. On parle beaucoup en ce moment de la nécessité pour l'ONU, et plus particulièrement pour le Conseil, d'accroître sa crédibilité en donnant suite à ses résolutions. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Il faut que chaque membre du Conseil de sécurité assume ses responsabilités. Toutefois, en mettant en oeuvre ses résolutions, le Conseil doit veiller à ce que celles-ci soient toutes respectées de manière cohérente et équilibrée, y compris celles qui traitent de la question de Palestine et qu'Israël a délibérément ignorées en toute impunité. Une approche sélective de la part du Conseil ne fera que compromettre sa crédibilité.

Ma délégation espère voir le Conseil renforcer sa crédibilité. Il faudrait pour cela qu'il commence par s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la question palestinienne. Le Conseil pourrait commencer par appuyer le projet de résolution dont il est saisi. Sans quoi, au lieu de voir sa crédibilité se renforcer, comme nous le souhaitons tous, c'est son inefficacité en la matière qui se poursuivra.

Le Président : Je remercie le représentant de la Malaisie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, s'associent à cette déclaration.

Jusqu'à il y a quelques jours, six semaines s'étaient écoulées sans victimes civiles israéliennes à l'intérieur de la Ligne verte israélienne. Cette période de calme a été ébranlée par la reprise des actes de terreur. L'Union européenne condamne sans réserve les

attentats-suicide d'Umm el-Fahm et de Tel-Aviv dans lesquels six Israéliens ont été tués et beaucoup d'autres blessés.

De même, nos pensées vont vers les enfants palestiniens – et leurs parents – qui ont été victimes d'un attentat à la bombe dans la cour de l'école primaire de Zeif Yatta à Hébron. Le fait de prendre délibérément des enfants pour cible dans leurs écoles est un acte particulièrement odieux.

L'Union européenne déplore le fait que des civils de part et d'autre continuent d'être victimes de la violence : l'horreur et la terreur dans les rues d'Israël, et la brutalité de l'occupation dans les territoires palestiniens.

L'Union européenne est gravement préoccupée par le déploiement de chars israéliens à Ramallah et au nord de la bande de Gaza, ainsi que par le bombardement et la destruction par les Forces de défense israéliennes du quartier général du Président Arafat. La restriction de la liberté de circulation des dirigeants palestiniens n'aide pas à lutter contre la terreur, n'atténue pas les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et n'aide pas le processus nécessaire de réformes palestiniennes appuyé par la communauté internationale, notamment le Quatuor. Israël doit mettre fin à l'occupation du quartier général du Président Arafat, et le Président Arafat doit tout faire pour mettre un terme à la terreur.

Ces événements se produisent alors qu'on espérait que la reprise des contacts entre les parties pourrait relancer le processus politique. L'Union européenne appelle avec force les deux parties à donner la preuve de leur attachement à la paix en montrant le maximum de retenue. La force ne peut vaincre la force.

L'Union européenne a donc accueilli avec satisfaction la promesse faite par le Fatah d'empêcher toute attaque contre des civils israéliens et le fait qu'il a demandé à d'autres groupes palestiniens d'en faire autant. Nous lançons de nouveau un appel dans ce sens. On ne doit pas laisser les terroristes faire dérailler les aspirations de tous ceux qui appuient la paix au Moyen-Orient.

L'Union européenne rappelle la déclaration récente dans laquelle le Quatuor, à sa réunion du 17 septembre à New York, déplorait et condamnait la violence et la terreur dans le conflit israélo-arabe et énonçait les attentes de la communauté internationale pour ce qui est du retour sur la voie de la paix.

L'Union européenne réaffirme une fois de plus sa détermination à soutenir ceux qui recherchent une paix et une sécurité permanentes. Nous continuerons d'oeuvrer sans relâche avec les parties régionales et au sein du Quatuor pour atteindre cet objectif.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous sommes extrêmement inquiets et préoccupés de voir qu'Israël recourt à la provocation et à l'escalade militaire alors que de nombreux acteurs internationaux épris de paix tentent de reconstruire ce qui été détruit dans beaucoup de villes palestiniennes réoccupées par l'armée israélienne.

Il s'agit là d'un effort patent visant à démolir ce qui reste de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et de ses institutions, et l'on voit clairement qu'Israël continue de commettre de nouveaux crimes contre le peuple palestinien sans défense. Il est clair qu'Israël s'obstine à entraver de manière intransigeante les efforts de paix visant à désamorcer la tension et à créer les conditions favorables à la reprise du dialogue politique et à des négociations.

Malgré tous les efforts faits par les Palestiniens pour montrer leur bonne foi et leurs bonnes intentions et pour réformer leurs institutions conformément à la vision et aux exigences des parties internationales influentes, et en dépit du calme qui a prévalu au cours des six dernières semaines, Israël a continué à mener des actions militaires barbares contre des civils palestiniens innocents.

Israël n'a pas cessé de harceler le Président légitime de la Palestine, le Président Arafat. Il lui a imposé un siège humiliant et a détruit son quartier général. Le Gouvernement israélien a tourné le dos aux initiatives de paix, y compris à l'initiative de paix arabe adoptée et approuvée au Sommet de Beyrouth, alors que les Palestiniens et tous les pays arabes restent attachés à la paix en tant que choix stratégique.

La Tunisie condamne la persistance d'Israël à imposer un état de siège au Président légitime de la Palestine, le Président Arafat. Elle condamne l'application continue par Israël d'une politique

délibérée et systématique à l'encontre de civils palestiniens sans défense dans le but de les affamer et de les expulser de leurs terres, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, des instruments internationaux pertinents et de l'éthique.

Nous condamnons cette persistance et appelons la communauté internationale à engager Israël à respecter immédiatement, complètement et sans conditions les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité; à se retirer immédiatement de toutes les villes palestiniennes réoccupées; à revenir au statu quo d'avant le 20 septembre 2002; et à mettre un terme à sa vaine politique fondée sur une vision politique à court terme qui ne fait qu'accroître la violence et exacerber les ressentiments et la soif de vengeance.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a dit qu'une solution globale, juste et durable sera impossible tant que les impératifs de sécurité continueront de primer. Nous devons oeuvrer parallèlement dans tous les autres domaines, y compris les domaines politique et économique, afin de faire face immédiatement à la situation humanitaire qui continue de se détériorer dans les villes et villages palestiniens qui ont été réoccupés, afin de faire ainsi revivre l'espoir et d'éviter une impasse.

La brutalité et les agressions quotidiennes que subissent les civils palestiniens aux mains des forces d'occupation israéliennes nous poussent aujourd'hui à réaffirmer la proposition faite au Sommet du Caire par le Président de la République tunisienne, M. Ben Ali, qui préconisait la création d'un mécanisme pour protéger le peuple palestinien contre les pratiques et les violations israéliennes.

Nous sommes profondément convaincus que la délicate conjoncture internationale exige aujourd'hui de la communauté internationale qu'elle intensifie ses efforts en vue de faciliter le retour des deux parties à la table des négociations afin de consacrer la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La communauté internationale devrait également redoubler d'efforts pour amener Israël à se retirer des territoires arabes occupés, à respecter la légalité internationale conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et à agir sur la base des principes établis à Madrid et du principe « terre contre paix ».

(*l'orateur poursuit en français*)

En demandant cette réunion du Conseil de sécurité, le Groupe arabe a voulu que la communauté internationale soit saisie du comportement inadmissible de l'État et de l'armée d'Israël. Une plainte légitime de l'Autorité palestinienne est déposée devant cette respectable assemblée et requiert le *minimum minimorum*. Je veux dire le minimum du minimum, à savoir l'arrêt immédiat des opérations punitives organisées par un Membre de l'Organisation des Nations Unies au mépris même de la Charte, le respect du symbole de la lutte nationale palestinienne, en l'occurrence le Président Arafat menacé dans sa vie, le retrait des forces d'occupation sur les lignes de septembre 2000, la poursuite accélérée des efforts de paix de tous les acteurs internationaux. Il n'y a rien là qui suscite des réserves. Puisque l'on se réfère sans cesse, ces derniers temps, à la nécessité pour le Conseil d'être uni, donnons la preuve de la solidarité de la communauté internationale, même si l'on sait, hélas, qu'Israël ignorera, dans une totale impunité, cette injonction.

Ce qui reste, ce qui révolte le monde arabe, et je dirais le monde musulman, c'est la politique de deux poids et deux mesures qu'ils subissent tous les jours. Tous les peuples du monde et toutes les personnes sensées ont, par exemple, condamné vigoureusement les crimes du 11 septembre 2001. Mais quand il s'agit des malheurs qui frappent notre région, les gens se taisent. Voici ce qu'écrit Robert Fisk dans *The Independent* le 11 septembre 2002 :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Aujourd'hui, 11 septembre, nos journaux et nos écrans de télévision sont remplis des images maléfiques de ces deux tours et de leur chute biblique. Nous honorerons la mémoire des milliers de morts. Mais, pendant 5 jours seulement, les Palestiniens se remémoreront leur propre massacre de septembre 1982. Est-ce qu'une seule bougie sera allumée en leur mémoire en Occident? Est-ce qu'une seule commémoration aura lieu? Est-ce qu'un seul... journal osera rappeler cette atrocité? Est-ce qu'un seul... journal commémorera le vingtième anniversaire de ces massacres de 1 700 innocents? Ai-je même besoin de donner la réponse? »

(*l'orateur reprend en français*)

Rassurez-vous! Nous sommes des gens réalistes et nous savons qu'il est illusoire de vouloir faire condamner Israël par le Conseil de sécurité. Le projet dont est saisi le Conseil émet le voeu que le Conseil demande à Israël de bien vouloir se conduire comme un pays civilisé. Son peuple est assez intelligent pour comprendre que ses soldats et son Premier Ministre en font trop et que ce n'est pas dans l'intérêt d'un pays appelé à vivre un jour en paix et dans la concorde avec ses voisins arabes. Le Sommet arabe de Beyrouth a fait à Israël une offre historique. Tel-Aviv devrait saisir cette occasion aujourd'hui, avant demain, pour régler enfin le douloureux conflit israélo-arabe.

En ce qui concerne les membres du Conseil de sécurité, en adoptant aujourd'hui ce projet de résolution, ils aideront les deux parties d'une manière décisive. Il faut en effet réunir les conditions nécessaires à la reprise des négociations de paix. Dans ce cadre, il est urgent que la situation du Président Arafat soit réglée dans le sens de lui redonner sa liberté de mouvement et d'action.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Puisque c'est la première fois ce mois-ci que je prends la parole devant le Conseil de sécurité, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique pour que le Conseil puisse s'acquitter de ses responsabilités au vu et au su des représentants de la communauté internationale, au nom de laquelle il accomplit sa tâche.

En ce qui concerne le sujet à l'examen, je serai très bref dans ma description de la situation pour ne pas oublier la vraie nature de la question.

Comme les membres le savent bien, la Palestine a été occupée pendant la période du Mandat Britannique. En 1947, il y a eu l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur la partition de la Palestine. En 1948, la puissance occupante a créé son État en Palestine, avec des envahisseurs venus du monde entier. C'étaient des gens qui n'étaient pas nés sur place et qui ne pourront jamais prétendre que la terre leur avait appartenu à un moment quelconque de l'histoire.

Depuis cette époque, l'objectif sioniste demeure l'établissement de frontières sûres et reconnues. Quant à l'objectif arabe déclaré, il a été la libération de la Palestine – jusqu'à la catastrophe de 1967. L'objectif israélien n'a jamais changé, tandis que l'objectif arabe s'est honteusement réduit. L'objectif de libération de la Palestine a été remplacé par l'élimination des conséquences de l'agression de 1967. Puis est venue la guerre de 1973, qui a amené des victoires militaires, mais a constitué une défaite politique pour les Arabes. Malheureusement, ces derniers l'ont acceptée.

Examinons les objectifs israéliens. Quelle est la conception sioniste de la sécurité israélienne? Comme le Conseil et le monde entier peuvent le constater, ce n'est pas le genre de sécurité auquel on parvient par des documents, des conventions, des accords ou des zones démilitarisées. Ce n'est pas non plus une sécurité que l'on peut établir par une force multinationale visant à séparer les deux parties en guerre. La conception sioniste de la sécurité implique l'altération totale des caractéristiques militaires, économiques, politiques, culturelles et psychologiques de toute la région arabe, en créant une situation qui empêcherait définitivement les Arabes de faire valoir leurs droits historiques sur leur terre. Cela s'est produit déjà dans le cas de certains Arabes.

Qu'est-ce qui s'est produit en retour? Les Arabes ont pris des mesures supplémentaires en faveur de ce qui était qualifié de paix. Ils ont accepté de se joindre à ce qui était appelé le processus de paix. Ils ont participé aux conférences régionales et internationales de ce processus. Puis ils ont découvert que ce que l'on attendait d'eux était la capitulation – et une déclaration de capitulation – et non pas la réalisation de la paix.

Nos frères Palestiniens ont grandement souffert. Ils ont pensé qu'eux aussi pouvaient suivre cette voie pour récupérer une partie de leur terre. Qu'ont-ils obtenu? Ils ont accepté Oslo, Madrid, Wye Plantation, Camp David et Charm el-Cheikh : ils ont accepté toutes les invitations et tout ce qu'on leur a demandé de signer.

Que s'est-il produit, et pourquoi? Certains Arabes ont lancé des initiatives de paix, depuis Fez jusqu'à Beyrouth. Qu'ont-ils reçu en retour? Toutes les initiatives proposées par les Arabes ont été rejetées. Ils n'ont rien reçu en échange de toutes leurs concessions.

Toutes les concessions faites par nos frères en Palestine ont provoqué une réaction négative. Cela prouve une chose très importante : les autorités d'occupation en Palestine ne recherchent pas la paix; et elles ne la désirent pas non plus. Elles n'ont pas même besoin de la paix. Elles ne cherchent que la destruction et sabotent toute initiative visant à instaurer la paix dans la région.

Ce n'est pas un produit de mon imagination. Je cite Uri Avneri, qui, au passage, n'est pas libyen. Il dit que l'objectif des autorités d'occupation en Palestine est tout simplement la destruction de toute initiative de paix. Il a dit cela dans un récent article, intitulé « Comment torpiller les Saoudiens », en faisant référence à l'initiative du Prince Abdallah, qui a été acceptée au Sommet de Beyrouth. Nous savons parfaitement ce que l'armée terroriste sioniste a fait aux Palestiniens juste après l'entérinement de cette initiative à Beyrouth.

Cela fait peser une responsabilité directe sur le Conseil. Malheureusement, et de façon bien regrettable, cela condamne le Conseil. Ce Conseil porte le nom de Conseil de sécurité. Les membres du Conseil ont vu ce qui est arrivé à la paix et à la sécurité internationales dans la région et à cause de la région. Le Conseil est informé de tout, et il a été incapable d'adopter une quelconque résolution. Cela signifie que le Conseil n'est pas libre, et qu'il n'a pas la maîtrise de ses propres affaires. Il n'est même pas international : il ne sert pas réellement la cause de la paix et de la sécurité internationales. C'est un fait reconnu par tous les membres du Conseil, même s'ils ne l'admettent pas. Où est la démocratie dans les travaux du Conseil? Où est la transparence dans les travaux du Conseil? C'est la responsabilité du Conseil. Si le Conseil est incapable d'assumer ses responsabilités, tout peuple sous occupation a le droit à la légitime défense. C'est un droit historique et un droit divin. Il doit être en mesure de résister à ceux qui occupent sa terre, l'arrêtent et l'emprisonnent, envoie sa population dans l'au-delà, envoient le reste en exil, et détruisent des maisons avec leurs résidents à l'intérieur.

Comment pouvons-nous permettre que ceux qui défendent leurs terres contre des occupants soient considérés comme des terroristes? Cette logique est tordue. Le terroriste, c'est celui qui vient pour occuper, tuer, exiler, emprisonner et détruire. C'est lui le vrai terroriste. Ceux qui ont le droit de réagir pour défendre leur honneur, leur dignité et leur territoire sont ceux qui sont occupés, ce ne sont pas les occupants.

Est-ce que les membres du Conseil s'imaginent que, confrontés à l'arrogance du pouvoir, nous avons oublié le sens des mots et leur véritable poids? Certains Arabes ont tellement peur de la mort que la peur les a tués; ils sont morts parce qu'ils avaient peur de dire un seul mot, de s'exprimer. Puisqu'ils sont déjà morts de toute façon, il vaudrait mieux qu'ils parlent.

Tous les pays du monde qui ont subi le colonialisme savent ce que c'est que d'être occupés, et connaissent l'importance du martyre, de la légitime défense, de la dignité et de la liberté. Les Palestiniens ont le droit de se défendre. Ce ne sont pas des terroristes. Les terroristes sont ceux qui continuent d'occuper leurs terres.

Il appartient maintenant au Conseil d'agir. S'il n'est pas en mesure de s'acquitter de ses devoirs et d'assumer ses responsabilités, il devrait au moins une fois condamner fermement l'agresseur et l'occupant. Nous savons que les événements en Palestine font partie intégrante de tous les dessins et de tous les plans en préparation pour la région tout entière. Nous sommes pleinement conscients du fait que tous les Arabes seront punis les uns après les autres s'ils ne se rendent pas compte, avant qu'il ne soit trop tard, qu'ils sont tous visés. Nous estimons qu'ils ont maintenant tous compris et reconnu qu'ils sont tous des cibles.

J'affirme ici que ce ne sont pas toujours les dirigeants qui prennent les décisions. Il arrive un moment où les décisions sont prises par le peuple. Les masses ont été séduites par les illusions de la paix et du processus de paix, mais nous pouvons remercier les Sionistes d'avoir interrompu ce processus de séduction grâce à tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire. Si cela devait se produire, toutefois, le Conseil de sécurité n'aura rien à faire.

Un poète arabe a dit que ce qui a été détruit à juste titre peut être rebâti à juste titre. Nous attendons la justice et elle prévaudra bientôt. Ce ne seront pas seulement les Palestiniens qui choisiront de mourir – ils sont déjà morts de toute façon. Tous les habitants de la région deviendront des bombes qui ne pourront pas être désamorcées tant que leurs dirigeants ne sont pas disposés à prendre les décisions difficiles qui sont nécessaires pour décourager l'agression, rétablir la dignité et libérer leurs territoires usurpés. Ce jour approche inexorablement. Je le dis non pas pour

appuyer une résolution, mais pour que mes paroles soient retenues par l'histoire.

Ceux qui se soulèvent en Palestine sont des Palestiniens. Ils n'ont pas été importés. C'est là un fait sociologique irréfutable. Le Conseil a été dévalorisé par les autorités sionistes, tout comme elles ont dévalorisé l'ensemble de l'ONU lorsqu'elles ont empêché une mission du Conseil de se rendre à Djénine pour s'acquitter de sa responsabilité. Qu'est-ce que le Conseil de sécurité a fait à ce moment-là? Rien! Il n'a pas réagi. Si un tel acte avait été commis par un pays arabe, le Conseil aurait imposé des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte. Les autorités sionistes ont continuellement dévalorisé le Conseil en ne respectant aucune de ses résolutions. Que va faire le Conseil? Arafat et les Palestiniens sont toujours ceux qui subissent l'injustice.

Les calculs de l'histoire s'imposent toujours sur les calculs du pouvoir et de la puissance. Toute étude de l'histoire révèle que des empires se sont créés, se sont ensuite effondrés et ont disparus. C'est ce qui arrivera à ceux qui croient pouvoir imposer leur volonté et leurs idées à des peuples tout entiers, qui ont été créés à l'image de Dieu. Lorsque le peuple libyen a fait face à l'Italie, c'était la toute première fois qu'un avion – une grande innovation à l'époque – était utilisé à des fins militaires. Nous avons toutefois résisté; nous avons résisté à la technologie la plus récente de l'époque à mains nues et avec tous les outils que nous avions. Nous avons perdu exactement la moitié de la population de notre pays, mais nous avons obtenu notre liberté, comme beaucoup d'autres. C'est ce qui va se passer aussi en Palestine. Je dis cela ici au Conseil pour que mes paroles apparaissent dans le procès-verbal de cette séance afin que tout spécialiste qui étudiera plus tard les activités du Conseil concernant cette question humanitaire puisse trouver au moins une voix qui a dit la vérité sans chercher à la dissimuler.

Lorsque l'on a demandé au Conseil de dépêcher des observateurs – de simples observateurs – il ne l'a pas fait. Il est grand temps que le Conseil retrouve son prestige et au moins un certain degré de crédibilité. J'insiste là-dessus car nous respectons ce Conseil et l'ONU. Nous souhaitons aussi respecter la légalité internationale, mais quel genre de légalité internationale y a-t-il lorsque l'ONU est si faible? Nous voulons une ONU forte qui se tient debout, conformément à sa Charte et aux règles du droit international – nous voulons que règne le pouvoir de la loi et non pas la loi du pouvoir.

Le Conseil devrait prendre ses décisions par le biais d'un dialogue direct, comme celui que nous avons en ce moment. Les décisions ne devraient pas arriver dans des enveloppes venant des capitales, ni découler de pressions économiques et politiques exercées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, ainsi que de pressions et des menaces militaires.

Ces résolutions ne peuvent pas exprimer la volonté internationale, au nom de laquelle nous oeuvrons. Nous faisons ces observations afin de garantir qu'il en soit pris acte dans l'intérêt de tous ceux qui veillent à ce que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil soient des entités solides – une entreprise que nous devrions tous appuyer.

Je prie Dieu que les représentants aient le courage de dire la vérité à leurs capitales pour qu'un jour nous puissions créer un Conseil de sécurité solide et une Organisation des Nations Unies solide qui nous serviront de refuge contre l'arrogance du pouvoir.

Le Président : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter d'avoir convoqué l'importante séance d'aujourd'hui. Je parle au nom de mon Représentant permanent qui, malheureusement, ne peut pas être des nôtres aujourd'hui.

Le mois de septembre 2002 marque le deuxième anniversaire de la violence en Palestine, violence déclenchée par la provocation colossale à la mosquée Al-Aqsa en 2000. Ces deux dernières années ont vu la perte de vies innocentes et la violation gratuite des droits de la personne humaine du peuple palestinien. La dernière d'une longue série de provocations incessantes est la destruction du quartier général de Ramallah qui abritait des symboles et des éléments importants du futur État palestinien. Il est regrettable que cette attaque ait été perpétrée au moment où le Quatuor du Moyen-Orient venait de convenir d'un plan d'action en trois étapes permettant une solution basée

sur l'instauration de deux États dans trois ans. L'assaut israélien – le troisième depuis mars 2002 – et la décision d'isoler complètement le Président Arafat constituent une violation flagrante de toutes les normes du droit international et ne fait qu'aggraver une situation déjà tendue.

Les attaques, l'occupation, la réoccupation, les humiliations, la violation des droits de l'homme et le déclin des conditions de vie des Palestiniens qui en résulte ont assombri davantage les perspectives de paix en Terre sainte. Aux efforts sincères entrepris par le peuple palestinien en vue d'introduire des réformes et une stabilité politique dans les territoires occupés on a opposé des couvre-feux et des bouclages incessants, qui ont aggravé la crise humanitaire dans les territoires occupés. Mme Catherine Bertini, l'Envoyée humanitaire personnelle du Secrétaire général, a indiqué que la crise pourrait échapper à tout contrôle en l'espace de quelques mois, étant donné que 50 % de la population palestinienne est au chômage, tandis que la malnutrition et les maladies se répandent.

Cette situation risque de jeter une ombre sur les efforts internationaux, y compris ceux du Quatuor du Moyen-Orient, en vue d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les forces d'occupation, semble-t-il, veulent enfouir jusqu'aux traces du processus de paix qu'on a fait dérailler sous la poussière des habitations palestiniennes détruites.

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre aux dépens des droits inaliénables des plus faibles. Une paix réelle et durable émane d'un état dans lequel un peuple se voit assuré de la sauvegarde de ses droits fondamentaux, basée sur la justice et l'équité, ainsi que de la garantie d'un avenir économique et politique sûr. Malheureusement, parce que l'on ne s'est pas attaqué à la principale cause du problème palestinien – à savoir, la préservation et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien – la paix au Moyen-Orient est devenue l'otage d'une situation précaire où même un incident mineur pourrait mettre le feu aux poudres.

Le Conseil de sécurité doit pouvoir assurer la fin immédiate du siège imposé au quartier général du Président Arafat; le caractère non négociable des droits fondamentaux du peuple vivant sous occupation, y compris son droit à l'autodétermination; le respect et la mise en oeuvre urgente des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil; la fin permanente de la construction provocatrice de colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens; ainsi que l'établissement d'un mécanisme chargé de déterminer la responsabilité de la violation du droit humanitaire commise par les forces d'occupation.

En Palestine comme ailleurs, les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées. Le temps est venu pour le Conseil de réaffirmer les obligations découlant de la Charte de tous les États Membres ainsi que de veiller à la mise en oeuvre de ses propres résolutions sans autre retard et sans distinction aucune.

Le Président : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également rendre hommage à M. Negroponte, qui a présidé les travaux du Conseil durant le mois d'août.

Le Conseil se réunit encore une fois pour débattre du mépris d'Israël pour le droit international. Il est vraiment regrettable que cette réunion ne soit pas, selon toute vraisemblance, la dernière de ce type que nous ayons à tenir. Dans l'impunité la plus totale, Israël, la force d'occupation usurpatrice, continue de perpétuer des actes criminels et brutaux. Le défi et le mépris sont devenus partie intégrante de la politique officielle du Gouvernement Sharon. Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que le Conseil s'est réuni à plus d'une reprise cette année en raison de mesures semblables à celles qu'entreprend Israël aujourd'hui. La répétition déplorable de ce schéma nous fait douter du rôle véritable du Conseil de sécurité, qui est censé maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil ne pense-t-il pas que la poursuite des actions contre la Mouqataa à Ramallah menace la paix et la sécurité internationales? Les membres du Conseil ne pensent-t-ils pas qu'il faudrait agir pour mettre fin à la poursuite de l'agression israélienne et à l'arrogance d'Israël? La Charte des Nations Unies, notamment ses Articles 34 et 36, n'exigent-ils pas du Conseil qu'il adopte les mesures appropriées dans ce genre de situation? Qu'espère le Conseil maintenant qu'Israël a

resserré son emprise contre le siège officiel de l'Autorité nationale palestinienne, coupant l'eau, l'électricité et le téléphone du bâtiment? Le Conseil ne pense-t-il pas que les actions israéliennes sont suffisamment graves pour justifier des mesures pour les faire cesser? Et comment peut-on expliquer le silence troublant sur ce qui se passe? Cela reflète-t-il une sorte de passivité face à l'usurpateur et à l'occupant, ou cela illustre-t-il la reconnaissance par le Conseil de son incapacité à assumer ses responsabilités au titre de la Charte?

Israël, non seulement attaque le siège de l'Autorité nationale palestinienne, mais il viole aussi délibérément et systématiquement les dispositions de la Charte ainsi que les résolutions du Conseil. Israël est convaincu que l'on ne trouvera pas les moyens de faire appliquer ces résolutions. La conviction de la puissance occupante est qu'elle est au-dessus des lois et jouit d'une protection et cela la pousse à inventer au quotidien de nouveaux types d'abus.

Des paroles de compassion ne peuvent suffire dans la présente situation. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit prendre des mesures pour dissuader Israël, puissance occupante, de poursuivre la voie de la violence, de l'injustice et de la terreur, pour laquelle toutes les capacités de cet État sont exploitées. Forcer Israël à se retirer immédiatement et inconditionnellement de toutes les villes palestiniennes constitue une étape – une étape modeste – sur la voie que le Conseil devrait emprunter pour un règlement juste et pacifique de la crise du Moyen-Orient. Le Conseil doit se hâter d'adopter le projet de résolution du Groupe arabe. C'est le moins qu'il puisse faire pour préserver son autorité.

Le Président : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois chargé et qui coïncide avec la session de l'Assemblée générale et avec le premier anniversaire des attentats du 11 septembre. Nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance d'urgence sur la grave situation qui prévaut au Moyen-Orient, et qui nous donne l'occasion de faire le bilan de l'évolution de la situation.

Même si durant le mois allant jusqu'au 17 septembre, 56 Palestiniens et cinq Israéliens ont perdu la vie, les six semaines entre le 4 août et le 18 septembre ont été uniques car représentant la période la plus longue sans attentat-suicide ni action militaire israélienne majeure depuis septembre 2000. Six semaines de relative accalmie au Moyen-Orient nous ont donné l'espoir de progrès possibles pour traiter du conflit dans la région. La décision du Quatuor, lors de sa réunion du 17 septembre, d'élaborer un plan de campagne en trois phases pour concrétiser une solution de deux États, d'ici trois ans, ainsi que les rencontres du Quatuor avec les ministres des affaires étrangères de pays de la région, représentent des signes positifs. Malheureusement, les récents développements, y compris les deux attentats-suicide à l'intérieur d'Israël, l'explosion dans une école palestinienne et les actions israéliennes qui ont suivi à Ramallah, sapent tous les efforts de réconciliation.

La réoccupation quartier général du Président de l'Autorité palestinienne le 19 septembre à Ramallah et la destruction injustifiée de biens autour du siège du Président par les Forces de défense israéliennes ne peuvent servir d'objectif constructif. Les forces israéliennes ont également réagi avec force aux protestations palestiniennes spontanées contre les actions israéliennes visant le quartier général du Président Arafat, occasionnant la mort d'autres Palestiniens et faisant d'autres blessés. Les incursions des Forces de défense israéliennes dans des zones sous contrôle palestinien de Gaza et la réimposition de couvre-feux et de bouclages dans toutes les villes palestiniennes, à l'exception de Bethléem, ont replongé la région dans la situation qui prévalait il y a six semaines, et fait reculer le processus politique.

Mon gouvernement déplore vivement les actions israéliennes de représailles contre le Président Arafat et estime qu'elles sont contre-productives. Nous pensons qu'au lieu de contribuer à la sécurité d'Israël, elle ne peuvent qu'entraver les efforts de paix. Le Président Arafat demeure le représentant légitime du peuple palestinien, et toute attaque contre sa personne saperait gravement les efforts en cours visant à trouver une solution au conflit. Nous demandons au Gouvernement israélien de retirer immédiatement toutes ses forces du

quartier général du Président Arafat et de coopérer avec l'Autorité palestinienne pour calmer la situation.

L'ampleur de la crise humanitaire persistante en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été soulignée par l'Envoyée personnelle du Secrétaire général, chargée des questions humanitaires, Catherine Bertini, qui a visité la région en août dernier, et récemment par le rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, sur les effets des bouclages et autres restrictions imposées aux activités productives palestiniennes. Ce rapport montre que l'économie palestinienne subit une grave crise, et seule une aide internationale pourrait éviter son effondrement total. D'après ce rapport, le chômage dans les territoires occupés atteint environ 50 % et le niveau de pauvreté a atteint 70 % à Gaza et 55 % en Cisjordanie, alors que les pertes des revenus sont d'environ 7,6 millions de dollars par jour, avec une perte totale de 3,3 milliards de dollars depuis octobre 2000. Le Secrétaire général a indiqué qu'en dépit des assurances israéliennes fournies au plus haut niveau sur une coopération accrue avec les organismes d'assistance, il n'y a eu que des améliorations minimes sur le terrain.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à faire tout son possible pour atténuer les difficultés sociales et économiques de la population palestinienne et ce, en mettant fin aux bouclages, en permettant un accès sans entrave des biens humanitaires et en libérant les fonds dus à l'Autorité palestinienne.

La résurgence des violences menace les efforts de paix, tout comme les actions militaires des Forces de défense israéliennes. La reprise des attentats-suicide par les groupes militants est un acte de violence aveugle visant à torpiller les efforts des parties concernées visant à aboutir à des mesures de conciliation. Nous condamnons les attentats-suicide et la violence contre des civils innocents. Nous estimons qu'aucune situation, aussi difficile soit-elle, ne peut justifier des actes de violence contre des civils innocents, israéliens ou palestiniens, ou tout autre citoyen sur cette Terre où nous cohabitons.

Nous sommes à un tournant, d'où la nécessité d'un nouveau débat sur la question du Moyen-Orient au Conseil de sécurité. Il faut que toutes les parties intéressées déploient inlassablement des efforts aux fins d'un règlement pacifique du conflit et empêchent les intérêts particuliers de faire dérailler un processus destiné à apporter la paix, la sécurité et le bien-être économique à toute une génération dans la région.

L'Inde se joint au reste de la communauté internationale dans le mouvement consistant à aller de l'avant pour réaliser la vision de deux États vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, basée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et de vous souhaiter tout le succès possible. Nos remerciements s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Negroponte, pour son travail en tant que Président du Conseil le mois dernier. Je voudrais également vous remercier d'avoir tenu cette séance d'urgence pour examiner les derniers faits survenus dans les territoires palestiniens occupés.

Il est tout à fait évident pour la communauté internationale que l'escalade dangereuse qui s'est produite dans les territoires palestiniens occupés n'a cessé d'augmenter depuis la visite provocatrice effectuée par M. Ariel Sharon, actuel Premier Ministre israélien, à la mosquée Al-Aqsa, accompagné par un grand nombre de soldats, au mépris des sentiments arabes et musulmans. Cette visite désastreuse a été l'étincelle qui a mis le feu à l'Intifada palestinienne, exprimant ainsi le rejet du peuple palestinien de toute profanation de ses lieux saints.

Depuis que l'actuel Gouvernement israélien a pris le pouvoir, il a accéléré ses projets visant à saboter toute tentative de reprendre les pourparlers de paix et d'obtenir un règlement pacifique pour rétablir la paix et la sécurité tout en assurant une solution juste et permanente au problème. Il a imposé un siège économique étouffant; restreint la liberté de mouvement des Palestiniens; détruit des habitations et des institutions; démoli leur infrastructure économique; détruit des fermes; démoli les champs au bulldozer; déraciné les arbres; tué des enfants, des personnes âgées, des femmes et des handicapés; poursuivi la

liquidation des activistes et des dirigeants palestiniens; fermé les points de passage, les frontières internationales et l'aéroport; et poursuivi l'élargissement des colonies de peuplement israéliennes, tout en bafouant les droits du peuple palestinien ainsi que le droit international humanitaire. Conséquence, la violence augmente et chaque acte violent en engendre un autre, entraînant de nouvelles effusions de sang et des tueries.

Le Gouvernement israélien a persisté à recourir à une force excessive, utilisant tout l'arsenal militaire dont il dispose pour tuer et détruire. Il a adopté cela comme méthode de gouvernement, qui s'inscrit dans une politique systématique prenant pour cible le peuple palestinien et ses dirigeants. L'exemple le plus récent en date en est le siège imposé au quartier général du Président palestinien et la menace de le bombarder avec tous ceux qui sont à l'intérieur, pour les obliger à se rendre et à se plier aux exigences israéliennes.

Les Forces de sécurité israéliennes interviennent dans les questions relevant de l'Autorité palestinienne, tandis que l'armée israélienne tue les civils, les déplace et démolit leurs habitations. Les services des renseignements procèdent à des arrestations et à des assassinats, conformément à la déclaration du chef d'état-major israélien selon laquelle son pays cherche à éradiquer le cancer palestinien pour infliger une défaite morale et militaire à ce peuple, aux fins d'anéantir ses droits. Tout cela s'est produit sous les yeux de la communauté internationale, qui considère toutes les formes de lutte palestinienne comme du terrorisme, tout en percevant le terrorisme israélien comme étant de la légitime défense, ce qui est tout à fait contraire aux valeurs et aux traditions humaines.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de faire face à l'injustice et au déni de droits ainsi qu'à relever toute menace à la paix et sécurité internationales découlant des pratiques israéliennes. Ces dernières provoquent les Palestiniens, continuent de les réprimer et de les terroriser, anéantissant leurs aspirations. Ils n'ont rien pour ce qui est de la dignité, de la justice et du rétablissement de leurs droits usurpés, à part commettre des actes de violence, qui, à leur tour, entraînent un terrorisme israélien.

La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés face à cette situation qui ne cesse de se détériorer. Nous devrions obliger Israël à mettre un terme à ses pratiques et à ses attaques, à se plier aux exigences du droit international humanitaire, à assurer la protection nécessaire des civils innocents et à appliquer la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le siège du quartier général du Président Arafat doit cesser, et les forces israéliennes doivent se retirer des villes palestiniennes jusqu'aux positions d'avant septembre 2000. L'intervention du Conseil de sécurité n'est plus une question de protection, mais vise à mettre fin à la tuerie de tout un peuple et à empêcher qu'il ne soit expulsé de sa propre patrie, ainsi qu'à rétablir ses droits usurpés et à mettre fin à son humiliation. Il faut absolument que la communauté internationale intervienne pour aider les deux parties à contrôler une situation qui ne fait que se détériorer et à mettre fin à cette spirale de violence et de destructions.

Cette spirale de violence continue dans les territoires palestiniens occupés ne s'arrêtera pas tant que le peuple palestinien ne pourra pas jouir de ses droits légitimes, qui ont été reconnus par la communauté internationale dans son ensemble et ratifiés par le droit international, et qui sont devenus une question juridique en vertu des accords conclus par les différents Gouvernements israéliens avec la partie palestinienne.

Le fait de ne se concentrer que sur l'aspect sécuritaire finit par devenir un obstacle, et non pas un pont, à la reprise des négociations politiques. Cela montre l'échec et la futilité de la politique israélienne, tout comme le fait que les Gouvernements israéliens essaient de dicter leur volonté ne peut qu'entraîner de nouvelles effusions de sang et de nouvelles victimes.

Le discours politique israélien n'est ni sérieux ni logique, comme le démontre le fait qu'il impute la seule responsabilité à l'Autorité palestinienne en matière de sécurité, alors que ce sont les forces d'occupation israéliennes qui ont sapé elles-mêmes l'Autorité, la privant des moyens d'agir. Rejeter la responsabilité de la sécurité uniquement aux Palestiniens, et les rendre responsables de la violence et de l'insécurité, n'est pas réaliste et ne contribuera pas à résoudre le problème. La sécurité doit s'obtenir au moyen de responsabilités et d'engagements mutuels.

La sécurité est une notion globale qui relève de la responsabilité de toutes les parties. Cependant, cet attachement à la sécurité perd toute crédibilité si des exceptions sont faites et si certains sont exemptés de leurs obligations.

Nous ne pouvons pas accepter, par conséquent, qu'Israël ait un statut exceptionnel au sein de la communauté internationale et se protège en utilisant le prétexte de la sécurité, ce qui lui permet de se maintenir au-dessus de la légitimité internationale et d'utiliser le recours à la force et la politique du fait accompli.

Il incombe maintenant à la communauté internationale de sortir la région de la spirale de violence dans laquelle elle est engagée en trouvant un règlement politique fondé sur la légitimité internationale et conduisant au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et à la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec l'État d'Israël; il s'agit de ramener la paix, la sécurité et la stabilité à tous les peuples de la région. C'est ce que prévoit l'initiative arabe et ce à quoi le Quatuor essaie de parvenir.

Cette exigence urgente n'est pas une exigence purement palestinienne ou arabe. Elle représente de plus en plus le consensus des forces de paix modérées du monde, sachant que la politique actuelle du Gouvernement israélien actuel a montré que la sécurité et la paix ne pouvaient naître dans la répression, l'agression et la coercition et qu'elles ne pourront jamais exister dans l'injustice et l'absence de justice.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des propos aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Il reste sur ma liste un certain nombre d'orateurs qui ne se sont toujours pas exprimés. Avec l'assentiment du Conseil, je me propose de suspendre maintenant la séance et j'invite les membres du Conseil à me retrouver dans la salle de consultation dans 10 minutes.

La séance, suspendue à 18 h 35, est reprise à 20 h 40.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous dire combien je me réjouis de voir un diplomate de votre expérience et de votre talent conduire les travaux de ce Conseil en ce mois de septembre de tous les dangers. Je vous souhaite, en conséquence, tout le succès dans l'accomplissement de la tâche dont vous avez été investie. Je souhaiterais également dire la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur John Negroponte pour une présidence du Conseil assumée avec beaucoup d'efficacité et de distinction.

Au moment où aux Nations-Unies, à la faveur du débat général qui se tient, au début de chaque session de l'Assemblée générale, les États Membres, grands et petits, sont venus réaffirmer avec force leur attachement aux principes et objectifs énoncés dans la Charte, leur engagement à se conformer aux règles et normes du droit international et leur détermination à respecter et faire respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité, partout et en toutes circonstances, Israël a malheureusement choisi, une fois de plus, avec l'arrogance qui l'a toujours caractérisé et qui se nourrit manifestement de la complaisance singulière dont fait habituellement montre à son endroit notre Organisation, de s'attaquer à ce qui a échappé à sa rage destructrice d'il y a quelques mois, et de réduire en cendres les ultimes édifices où l'Autorité palestinienne tentait tant bien que mal de maintenir un semblant d'existence tout en s'engageant dans le courageux effort de réforme des institutions palestiniennes qui avait été exigé d'elle.

De fait, cet acharnement d'Israël et son recours à des moyens de guerre disproportionnés contre des objectifs civils qui ne peuvent lui opposer aucune résistance, sont révélateurs de la nature du régime sioniste, ivre de puissance militaire et s'enivrant chaque jour de faits d'armes sans gloire et d'une impunité assurée, comme ils sont révélateurs de l'entêtement des dirigeants israéliens à réduire à néant tous les espoirs de relancer à jamais un processus de paix dont M. Sharon a lui-même décrété qu'il a vécu.

En effet, il ne fait aucun doute que cette politique de destruction systématique des infrastructures et des édifices de l'Autorité palestinienne et d'isolement du Président Yasser Arafat, participe d'une stratégie délibérée visant à casser définitivement la dynamique de paix initiée à Madrid.

Comme il ne fait également aucun doute que l'objectif visé est d'attenter à la crédibilité de l'Autorité palestinienne, de briser ses ressorts et de la mettre dans l'impossibilité de s'acquitter de ses engagements en matière de maintien de l'ordre public tout en lui reprochant, dans le même temps, de n'avoir

pas pu contenir la révolte légitime d'un peuple, subjugué, réprimé, et quotidiennement humilié contre un occupant qui utilise les armes de guerre les plus sophistiquées et les plus dévastatrices contre de jeunes enfants qui n'ont que leurs poitrines nues à lui exposer, à l'instar de ce Palestinien de 13 ans délibérément abattu à Naplouse, devant une bénévole britannique, par un soldat israélien qu'il n'avait pourtant pas provoqué.

En somme, cette politique israélienne mûrement réfléchie ne vise ni plus ni moins qu'à discréditer et à disqualifier le concept même d'État palestinien viable et responsable, accepté et réclamé aujourd'hui par la communauté internationale dans son ensemble et que le Conseil a unanimement entériné.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui en Palestine occupée, c'est à une véritable situation de guerre lourde de périls pour le peuple palestinien, mais également pour tous les peuples de la région, où une machine de guerre dotée de moyens redoutables s'acharne avec une rage inouïe contre un peuple martyr et ses symboles.

C'est la responsabilité du Conseil de sécurité d'y mettre immédiatement un terme. Au moment où le Conseil se montre soucieux de faire respecter ses résolutions concernant d'autres conflits, il se doit d'agir avec la même détermination et la même rigueur contre un État qui occupe illégalement les territoires d'autres États, qui recourt sans retenue à la force, qui menace chaque jour de ses foudres ses voisins, qui piétine de manière éhontée les résolutions du Conseil de sécurité – vos résolutions – qui bafoue les normes du droit international et qui foule au pied les règles du droit international humanitaire.

Tout retard ou toute hésitation de la part du Conseil constituerait un grave manquement à ses obligations et à ses responsabilités et risquerait de porter gravement atteinte à la crédibilité d'un Conseil, dont nous voulons voir, aujourd'hui plus que jamais, l'autorité reconnue par tous et le rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales accepté par tous.

Eu égard aux responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et à son rôle de pilier de notre sécurité collective, il est donc interpellé avec un sentiment d'urgence accrue en vue de s'impliquer directement et énergiquement, en condamnant cette politique du pire du Gouvernement israélien, en appelant à un arrêt immédiat de la campagne de terreur et de destruction engagée par Israël, en sommant ce dernier de se retirer des localités et villes palestiniennes qu'il occupe depuis septembre 2000, en exigeant de lui qu'il respecte les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, en assurant par les moyens qu'il jugera adéquats, notamment à travers l'envoi d'observateurs internationaux, la protection des populations palestiniennes et en appelant enfin à la relance du processus de paix.

De ce point de vue, plus que jamais convaincue que la paix est un choix stratégique et qu'il n'y a pas d'alternative à la négociation, l'Algérie demeure fermement attachée à un règlement pacifique, juste, global et durable du conflit du Moyen-Orient, tel que proposé par le Sommet arabe de Beyrouth, et qui serait fondé sur la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1978) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre la paix ».

Un tel règlement doit, à l'évidence, permettre le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et ouvrir la voie à l'établissement de l'État palestinien indépendant et souverain, avec Al Qods comme capitale.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à cette séance extrêmement importante du Conseil. Elle a lieu dans des circonstances très graves qui se sont plus que jamais détériorées. Elles exigent une intervention immédiate de ce Conseil pour mettre un terme aux actes d'agression d'Israël et pour que le Conseil assume ses responsabilités.

Nous nous réunissons aujourd'hui quelques jours après la violente offensive perpétrée par les forces d'occupation à Ramallah, contre les locaux du Président Arafat en particulier, et le reste des bâtiments de l'Autorité palestinienne. Vous avez été informés de ces événements et vous êtes bien conscients des pertes en vies humaines et en matériel.

L'objectif est de miner l'Autorité palestinienne et la sécurité nationale de la Palestine, alors même qu'Israël appelle l'Autorité palestinienne à mettre un terme aux attentats-suicide et à la violence. Où est la logique dans tout cela? Comment l'Autorité palestinienne peut-elle jouer son rôle et maintenir la sécurité tout en prévenant les attentats-suicide, si Israël détruit l'infrastructure des forces de sécurité palestiniennes et arrête et massacre les membres de ces forces de sécurité?

Pour justifier ses actes d'agression contre Ramallah et son attaque contre le quartier général de l'Autorité palestinienne, Israël prétexte que l'Autorité palestinienne n'a pas réussi à mettre un terme aux attentats-suicide à la bombe contre Israël. Ceci est totalement inacceptable. Tout d'abord, parce que l'ampleur de l'agression israélienne – à chaque fois et cette fois-ci en particulier – n'a aucune commune mesure avec les attentats commis par les kamikazes. En deuxième lieu, on n'a pas prouvé que l'Autorité palestinienne ait joué un rôle d'instigateur de ces attentats à la bombe qui ont été condamnés à maintes reprises par l'Autorité.

Nous rejetons tous le terrorisme et les attentats-suicide qui coûtent la vie à des innocents. Ce sont des actes qui sont interdits par toutes les religions et que toutes rejettent les valeurs humanitaires. Mais nous devons nous interroger sur les raisons et les motifs qui pourraient amener certains groupes et certaines personnes à agir de la sorte. La réponse est tout simplement que l'occupation, la répression, les attentats, les meurtres, la destruction de maisons, les bouclages et les blocus conduisent au désespoir et donc à des actes suicidaires. Ceux qui ont tout perdu, qui ne peuvent même plus vivre dans la dignité, n'hésitent pas à sacrifier leur propre vie, une vie qui n'est pas appréciée par autrui. La violence dont font preuve les Palestiniens est donc simplement une réaction contre l'occupation arbitraire imposée par les forces d'occupation. La spirale de la violence continue donc, et ce sont les innocents de part et d'autre qui sont les seuls à en payer le prix.

Israël, en perpétuant les massacres et en confisquant les terres palestiniennes, montre sans l'ombre d'un doute, qu'il ne tient pas à suivre la voie de la paix ni à accepter l'initiative proposée par le Quatuor. Nous voyons dans les actes d'Israël une tentative d'étouffer toute possibilité sérieuse de paix globale. Nous les voyons comme une tentative d'entraver les efforts internationaux pour aboutir à un règlement pacifique fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et le principe « terre contre paix ». Ce n'est pas en détruisant l'infrastructure de l'Autorité palestinienne ni en s'en prenant à son Président élu, Yasser Arafat, qu'Israël assurera sa sécurité. Au contraire, la situation n'en deviendra que plus complexe.

Nous sommes découragés et déçus de voir que depuis près de deux ans le peuple palestinien est traité brutalement par les forces d'occupation israéliennes, sans que le Conseil de sécurité n'ait pris de mesures concrètes afin de mettre un terme à la répression des forces d'occupation ou afin de contraindre Israël à respecter les résolutions de la légalité internationale.

De ce fait, pour que le Conseil de sécurité ne perde pas sa crédibilité, il devrait, à notre avis, adopter au minimum une résolution contraignante demandant à Israël de retirer immédiatement et sans conditions ses troupes de Ramallah et de lever le siège imposé au Président Arafat et aux membres de l'Autorité palestinienne.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes tout à fait certains que sous votre direction avisée et avec votre longue expérience, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Permettez-moi également de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion urgente pour examiner la situation qui reste extrêmement grave en Palestine.

L'Indonésie regrette profondément que la situation dans les territoires occupés ait continué de se détériorer, à la suite d'agressions israéliennes répétées, d'incursions s'accompagnant d'arrestations, d'assassinats et de destruction à grande échelle. Nous sommes particulièrement préoccupés par les attaques récentes et la réoccupation du siège du Président de l'Autorité palestinienne dans la ville de Ramallah, qui a commencé le 19 septembre 2002. En fait, cette politique de recours à la force militaire « non seulement représente un danger pour la sécurité et la sûreté personnelles du Président Arafat, mais pourrait

déclencher de nouvelles violences et ainsi menacer l'avenir même du processus de paix. Par conséquent, une fois de plus, nous invitons fermement Israël à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui lui demandent de se retirer immédiatement des villes et villages palestiniens et de mettre fin à son agression. À cet égard, l'Indonésie exige catégoriquement qu'il soit mis fin immédiatement au siège de Ramallah.

Ma délégation est également préoccupée par le fait que la réoccupation des villes palestiniennes et la poursuite des politiques de bouclages renforcés, de couvre-feux et de restrictions graves de la liberté de mouvement des personnes et des marchandises a aggravé la situation humanitaire déjà pénible qui, comme l'indique le rapport de l'Envoyée humanitaire personnelle du Secrétaire général, Mme Catherine Bertini, pourrait complètement déraper d'ici à quelques mois. Tous ces actes, qui sont des violations des dispositions les plus fondamentales du droit international et de la quatrième Convention de Genève, doivent cesser. S'il n'y a pas un retournement de la situation actuelle, celle-ci ne fera qu'entraîner de nouvelles méfiances, de nouvelles souffrances et sans doute, une intensification de la violence.

Il est de la responsabilité de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil de sécurité de continuer à chercher la voie menant à la paix au Moyen-Orient. À cette fin, mon gouvernement réaffirme que les perspectives de paix dépendent de la pleine mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et notamment des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que de la reconnaissance du principe « terre contre paix », qui devrait permettre la mise en place de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Il va sans dire que la situation que connaît le peuple palestinien, et la situation dont est saisi le Conseil de sécurité, est extrêmement grave et nous demandons au Conseil de prendre des mesures appropriées et urgentes pour éviter qu'elle ne se détériore davantage.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Chypre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Christofides (Chypre) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de lire la déclaration de S. E. M. Sotirios Zackheos, Représentant permanent de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais cependant faire les brèves observations qui suivent.

Le Gouvernement chypriote a dit à maintes reprises sa position de principe concernant la question de Palestine. En particulier, nous avons condamné sans équivoque les actes terroristes et les attentats-suicide à la bombe, qui ont fait des morts parmi les civils israéliens. En même temps, nous avons fait remarquer que l'occupation et la destruction continues de l'infrastructure palestinienne, le prolongement des souffrances quotidiennes des Palestiniens du fait des bouclages, des couvre-feux, du chômage et de la situation économique qui empire ne créent pas le climat nécessaire à la réconciliation et à la stabilité régionale.

Nous n'avons cessé d'appeler les deux parties à faire preuve de retenue et de modération, et nous les avons suppliées de passer outre à la confrontation, de revenir à la table des négociations et de prendre des mesures pour briser le cycle de la violence. Nous croyons, à l'instar de la communauté internationale, qu'il ne peut y avoir ni solution militaire, ni règlement imposé.

Nous avons observé avec beaucoup d'espoir la cessation des attentats-suicide au cours des six dernières semaines. Nous espérions vraiment que cette évolution de la situation, en dépit des actions continues d'Israël qui ont fait des morts en Cisjordanie et à Gaza, aurait mené à une intensification des efforts permettant d'aller vers l'objectif de la communauté internationale qu'est l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme le prévoit la résolution 1397 (2002). Nous exprimons donc notre déception face à l'escalade récente qui fait suite aux attentats-suicide à la bombe perpétrés en Israël et à l'attaque terroriste commise contre une école palestinienne à Hébron.

Le Gouvernement de la République de Chypre est très préoccupé par la réaction disproportionnée d'Israël

et par les opérations menées par de l'armée de ce pays contre le quartier général du Président Arafat. Nous demandons à Israël d'en lever immédiatement le siège.

Soyons francs, il le faut. Nous ne comprenons pas comment le siège du quartier général palestinien et les difficultés personnelles imposées au dirigeant élu des Palestiniens pourront améliorer la sécurité d'Israël ou faciliter les efforts en faveur des réformes palestiniennes encouragées par la communauté internationale. Nous appelons Israël à considérer les conséquences à long terme de telles actions.

Pour terminer, nous réitérons la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que les dispositions de la quatrième Convention de Genève. Nous exprimons, en particulier, notre préoccupation devant les meurtres d'enfants et de manifestants non armés.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière remarquable avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de septembre. Le fait que vous ayez convoqué ce débat public sur la situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient mérite également toute notre appréciation.

L'escalade du cycle de la violence au Moyen-Orient a atteint de nouveaux sommets ces derniers jours. À la suite de deux attentats à la bombe commis par des militants palestiniens qui ont tué six ressortissants israéliens, les Forces de défense israéliennes ont lancé des représailles massives en recourant à une force excessive et disproportionnée. Elles ont assiégé le quartier général de l'Autorité palestinienne, en ont complètement rasé les bâtiments et ont partiellement démoli les appartements du Président palestinien Yasser Arafat. Sa vie semble être en danger imminent par défaut, sinon à dessein.

Depuis un certain temps, le Moyen-Orient connaît une période très troublée et une flambée interminable de violence. Pour prévenir les attaques contre Israël, les Forces de défense israéliennes ont réoccupé la Cisjordanie et détruit la plus grande partie des infrastructures palestiniennes de sécurité et de développement. Des couvre-feux et des restrictions ont été imposés aux localités palestiniennes dont les habitants connaissent, de ce fait, des conditions de vie extrêmement difficiles, car ils sont privés d'emplois et de revenus. La situation d'ensemble en Cisjordanie et dans la bande de Gaza demeure très précaire.

Ceci doit changer. Dans un premier temps, le Gouvernement israélien doit se retirer immédiatement des territoires occupés; il doit cesser de recourir à une force excessive contre le peuple palestinien et lever le siège des localités palestiniennes. Il ne doit rien faire qui puisse être personnellement préjudiciable au Président Arafat, car ceci serait un affront à la civilité et à la conscience humaine.

Le Népal appuie les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État, à la liberté et au progrès. Nous reconnaissons également le droit d'Israël à vivre dans la paix et la sécurité et à protéger ses citoyens. Toutefois, aucune partie n'atteindra ses objectifs en intensifiant la violence et en exacerbant la haine et l'animosité entre les deux peuples.

En fait, il n'existe pas de solution militaire au problème du Moyen-Orient. Seule une proposition juste et équitable de la part d'Israël engendrera l'espoir parmi les Palestiniens et les incitera à rechercher un règlement pacifique négocié.

Entre-temps, l'Autorité palestinienne devrait restaurer ses infrastructures de sécurité et de développement, tenter de prévenir les attaques contre Israël et promouvoir le développement économique et le progrès social pour sa population. La communauté internationale doit aider l'Autorité palestinienne à reconstruire son infrastructure et à obtenir de bonnes conditions dans les négociations avec Israël.

Les Accords d'Oslo avaient suscité cet espoir qui vient d'être anéanti dans le cycle actuel de massacres. Le processus doit désormais repartir à zéro. La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et l'accord du Quatuor de juillet 2002 nous mettent sur la voie d'une paix globale au Moyen-Orient.

Le Népal accorde la même valeur à la vie de tous les hommes, quelles que soient leur nationalité, leur race ou leur religion. La géographie, tout autant que l'histoire, a réuni Israéliens et Palestiniens. Ils vont devoir apprendre à vivre ensemble. La violence ne fait qu'engendrer la violence et la haine.

Le Conseil de sécurité doit donc immédiatement faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter les massacres actuels, jeter des ponts entre les deux

peuples et lancer un processus politique en vue d'aboutir à une paix globale au Moyen-Orient.

Le Président : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Papa Louis Fall, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Monsieur le Président, vous devinez bien combien grande est ma joie de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer mes voeux ardents de succès à la présidence du Conseil de sécurité, en ce mois de septembre si particulièrement chargé. À votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur John Negroponte, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, je tiens à dire notre haute et amicale appréciation pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux du votre Conseil le mois dernier.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est particulièrement inquiet devant la détérioration accélérée de la situation dans le territoire palestinien occupé. La responsabilité en incombe, au premier chef, au Gouvernement israélien obnubilé par la politique du « tout sécuritaire » qui, les faits le démontrent à satiété, ne peut mener qu'à l'impasse et aux dérives dont nous sommes, aujourd'hui, tous, les témoins bien impuissants.

Comme tout le monde le sait, le Président de l'Autorité palestinienne se trouve assiégé et retranché jusque dans le dernier réduit de Ramallah en ruine, à la totale merci des tirs et bulldozers israéliens, dans des conditions existentielles pour le moins scandaleuses. À l'unisson de l'Union européenne et des autres voix, y compris américaines, qui ont exprimé leur indignation, notre Comité condamne, au même titre que les attentats aveugles ou ciblés et les massacres de populations civiles, cette politique de la puissance occupante.

Elle la condamne d'autant plus énergiquement que le sort sous-humain ainsi imposé aux dirigeants palestiniens est paradoxalement le fait délibéré de ceux qui ont tant souffert naguère de la barbarie nazie, et qui dénoncent, encore aujourd'hui, un antisémitisme résiduel tout aussi intolérable. Les survivants de l'Holocauste doivent absolument comprendre que l'option du Gouvernement israélien pour la force brutale et les représailles démesurées dans des conditions de terreur inacceptable, que d'aucuns assimileraient à une forme de terrorisme, ne saurait promouvoir la paix dans la sous-région, encore moins la sécurité à laquelle aspirent les populations israéliennes et palestiniennes.

Avec la bénédiction du Président, je voudrais faire mienne cette objurgation récente de Mgr Desmond Tutu, héros de la lutte antiapartheid et parrain du Centre du souvenir de l'Holocauste en Afrique du Sud :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Israël n'obtiendra jamais ni la sécurité ni la sûreté véritables en opprimant un autre peuple. La paix véritable ne peut en fin de compte être fondée que sur la justice. Israël a donc trois options : revenir à la situation bloquée antérieure, ou exterminer tous les Palestiniens, ou – je le souhaite – lutter en faveur de la paix fondée sur la justice, sur la base du retrait de tous les territoires occupés et de l'établissement, dans ces territoires, d'un État viable, vivant côte à côte avec Israël, chacun à l'intérieur de frontières sûres. »

(*l'orateur reprend en français*)

Comme nul ne peut enterrer le soleil, les porte-parole et autres communicateurs israéliens n'arriveront jamais à faire oublier que le coeur du conflit réside dans la perpétuation par Israël de l'occupation illégale du territoire palestinien et dans la panoplie des actes illégaux y associés. Pendant qu'il est encore temps, Tel-Aviv doit savoir et reconnaître qu'Israël ne vivra jamais en paix et en sécurité, dans ses frontières internationalement reconnues tant que la Palestine n'aura pas été libérée de l'occupation et de la colonisation. Rien n'y fera : ni les murs qui tomberont comme celui de Berlin, ni les bouclages et blocages, ni les arrestations intempestives d'activistes palestiniens, ni les exécutions sommaires et extrajudiciaires, encore moins les destructions massives de biens ou le blocus économique et financier, ou encore le démantèlement systématique de l'administration de l'Autorité palestinienne. Cette politique n'a pas d'avenir. L'avenir réside plutôt dans la reprise courageuse et déterminée du processus de paix, sur la base des résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien lance à nouveau un appel pressant et pathétique au Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'il assume ses responsabilités historiques. La postérité ne lui pardonnerait pas de laisser sans solution, depuis plus d'un demi-siècle, cette douloureuse et lancinante question de la Palestine. Demain, il sera peut-être trop tard pour agir, quand toute cette région névralgique du Moyen-Orient, berceau des trois grandes religions révélées, aura été sous embrasement généralisé. Il en coûterait au Conseil de sécurité mille fois plus d'agir demain qu'aujourd'hui même.

Notre Comité demande instamment à la puissance occupante de se retirer immédiatement et sans condition du territoire palestinien et de mettre fin au siège inacceptable des bureaux du Président Yasser Arafat. À cet égard, notre Comité partage les propos lucides du Secrétaire général, tenus ici même ce matin, à savoir que le conflit israélo-palestinien ne saurait être réglé uniquement par le recours aux armes et qu'une politique exclusivement fondée sur l'utilisation de la force était vouée à l'échec. En conséquence, notre Comité appuie l'initiative saoudienne entérinée par le Sommet arabe de Beyrouth et le plan de paix du Quatuor, qui doivent être mis en oeuvre sans délai.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, par ma voix, dit et redit son appui total à l'envoi d'une force internationale d'interposition pour arrêter l'escalade de la violence et protéger la vie des civils palestiniens et israéliens.

Selon le rapport de l'Envoyée personnelle du Secrétaire général, Mme Catherine Bertini, 50 % de la population palestinienne dépend de l'aide internationale distribuée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial, et plus de 70 % de la population à Gaza et 55 % en Cisjordanie vit dans la pauvreté. Tenant compte de ce qui précède, et de la détérioration exponentielle continue de la situation humanitaire sur le terrain, notre Comité invite les organismes internationaux à renforcer leur assistance au peuple palestinien. Le Comité invite Israël à se conformer strictement aux dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Avant de terminer, je tiens à réitérer avec force et conviction notre condamnation sans appel du terrorisme et des actes terroristes contre les populations civiles innocentes, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes, quelles qu'en soient les circonstances et motivations. Aussi les actes suicidaires perpétrés par des extrémistes palestiniens sur le territoire israélien, actes du reste fermement condamnés par l'Autorité palestinienne, ne sauraient servir de prétexte ni d'aubaine pour refuser obstinément la reprise du processus de paix.

On comprendra donc que notre Comité nourrisse l'ardent espoir que le Conseil saura prendre la pleine mesure de la gravité de la situation au Moyen-Orient pour honorer les obligations internationales que lui confère la Charte des Nations Unies. Les solutions à la crise existent, et nous les connaissons. Mettons-les alors en oeuvre, dans l'intérêt bien compris des peuples israélien et palestinien, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient et dans l'intérêt de la coopération et de la prospérité des peuples et nations de cette région que tout doit unir : l'histoire, la géographie, la culture et la religion.

Je vais clore mon propos avec cette déclaration clairvoyante de M. Benjamin Ben Eliezer, Ministre israélien de la défense, rapportée par *The New York Times* du 21 septembre 2002 :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Aujourd'hui, il y a deux écoles de pensée au sein du Gouvernement... L'une veut écraser les Palestiniens et les vaincre complètement, et l'autre se rend compte que le moment est venu de tendre la main et de marcher côte à côte. »

(*l'orateur reprend en français*)

Notre Comité n'a pas le moindre doute que les alliés et autres amis de Tel-Aviv, sauront convaincre – je ne dis pas contraindre – le Gouvernement israélien à effectuer le bon choix, c'est-à-dire le pari salutaire du camp de la paix.

Le Président : Je remercie le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que votre présidence sera couronnée de succès, au moment où le Conseil doit affronter des situations très difficiles, et notamment celle qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

Nous voilà réunis une fois de plus, et je ne pense pas que ce sera la dernière fois. Nous venons au Conseil de sécurité et nous lui demandons d'assumer ses responsabilités conformément à son mandat, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales en protégeant le peuple palestinien, puisqu'il ne l'a pas encore fait.

Le 19 septembre 2002, les forces sionistes d'occupation ont réoccupé le quartier général et le complexe du Président Arafat. Elles ont détruit un certain nombre de bâtiments faisant partie de ce complexe, et elles ont tué ou blessé un certain nombre de civils, défiant à nouveau le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Il a été demandé au Conseil de protéger le Président Arafat et le peuple palestinien à plusieurs reprises auparavant. Le peuple palestinien, peuple frère du peuple iraquien, vit une situation sans précédent, comparable à d'autres situations qu'a connues l'humanité à différentes époques, comme celle du colonialisme ou du fascisme et du nazisme.

À un moment où la communauté internationale est incapable de prendre les mesures nécessaires à la protection du peuple palestinien, on constate l'escalade des crimes de guerre commis par les forces de l'entité sioniste. Les terribles souffrances du peuple palestinien se poursuivent – pour les hommes, les femmes et les enfants, dans tous les aspects de leur vie. Nous, les Iraquiens, savons parfaitement ce que signifient l'état de siège, les couvre-feux, la démolition des terres au bulldozer, les meurtres, le terrorisme d'État, les coupures d'électricité et d'eau, ainsi que l'arrêt de la fourniture de nourriture et de médicaments. Ces armes sont utilisées abondamment et constamment contre le peuple palestinien, en plus des armes et méthodes traditionnelles, comme les bombardements par des hélicoptères Apache et les tanks et véhicules blindés des États-Unis. Toutes les armes utilisées par les Israéliens proviennent des États-Unis. Au vu et au su de tous, ces armes sont utilisées avec une brutalité sans précédent contre un peuple sans défense.

Bien que l'entité sioniste poursuive ses actes criminels, qui ont été décrit par de nombreux observateurs justes et impartiaux comme des crimes de guerre, la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, n'a pas été capable de mettre un terme à ces crimes et de tenir responsable l'agresseur sioniste. C'est le cas flagrant d'une politique de deux poids deux mesures. La nouvelle doctrine des États-Unis à l'ONU détruira ce qui reste de la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ONU – s'ils bénéficient encore d'une crédibilité aux yeux de certains.

À un moment où nous savons parfaitement qu'un des membres permanents du Conseil de sécurité adopte une position caractéristique qui est d'empêcher le Conseil de prendre une décision sur une résolution permettant de stopper l'agresseur et d'ordonner l'envoi d'une mission de protection pour le peuple palestinien, nous espérons fortement que le Conseil de sécurité ne restera pas silencieux. Il devra assumer ses responsabilités, conformément à la Charte.

Les manifestations à grande échelle en faveur du Président Arafat organisées spontanément dans les villes et camps de Palestine ces deux derniers jours par le peuple palestinien lancent un message clair à ceux qui désirent remplacer les gouvernements et les présidents au gré de leurs propres intérêts et de leurs propres desiderata. Voilà que le peuple palestinien soutient son Président. Tous les slogans prononcés révèlent la conviction profonde de ce peuple, qui soutient fermement le Président Arafat malgré les nombreuses tentatives américaines et sionistes de faire pression pour le remplacer. Le siège imposé au Président Arafat par les forces d'occupation sionistes représente un formidable défi aux résolutions du droit international et une violation flagrante des normes du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation pense que se taire face à ces crimes si cruels, c'est se taire en face de la vérité. En conséquence, le Conseil de sécurité a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour protéger ce peuple non armé et son dirigeant légitime, face à la machine de guerre et de destruction sioniste. C'est une responsabilité historique, que le Conseil doit assumer.

Le projet de résolution soumis au Conseil par le Groupe arabe représente le strict minimum. C'est même moins que cela. En conséquence, toute opposition au projet de résolution ne fera que traduire une politique de la force, à laquelle le Conseil de sécurité devrait faire obstacle en toutes circonstances. Sinon, la pression conduira inévitablement à une explosion. Il sera alors trop tard, et tout le monde le regrettera amèrement.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je vous souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de votre tâche.

Une fois de plus, le Conseil se réunit pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés. Il le fait dans le contexte de l'escalade israélienne en cours et étant donné que la Puissance occupante persiste à appliquer sa politique de démolition, d'assassinat et d'humiliation quotidienne du peuple palestinien et de ses dirigeants légitimes.

Je voudrais rappeler qu'immédiatement après ces événements, S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al Qods, a contacté le Président Yasser Arafat afin de connaître les détails de la situation palestinienne, en particulier dans le quartier général du Président palestinien. Pendant cet entretien, le monarque marocain a exprimé la solidarité totale du peuple marocain avec le peuple palestinien et ses dirigeants, dans le contexte de la nouvelle tragédie qui leur est imposée par l'occupation israélienne.

Nous avons tous vu de nos propres yeux comment les bulldozers israéliens ont démoli le couloir séparant la chambre à coucher du Président Arafat de l'aile de l'édifice où se trouvent les salles de conférence. Nous avons tous vu comment tous les bâtiments entourant le quartier général présidentiel ont été détruits. Israël a isolé le Président palestinien et lui a demandé de livrer un certain nombre de ses proches collaborateurs, et cela ne peut être considéré que comme la poursuite de sa politique visant à humilier la direction palestinienne et à démolir sa légitimité.

La communauté internationale pensait que de telles pratiques étaient choses du passé, mais nous nous retrouvons une fois de plus confrontés à une série interminable de provocations israéliennes, qui ont bien sûr amené les Palestiniens à manifester dans les rues pour exprimer leur appui au Président Arafat. Une fois de plus, la réaction des forces d'occupation a été violente, provoquant la mort de civils palestiniens innocents.

Il est totalement inacceptable que chaque fois qu'il fait face à des problèmes de sécurité sur son territoire, Israël attaque la direction palestinienne et détruise son infrastructure ainsi que les modestes installations dont dispose l'Autorité palestinienne. Il est grand temps qu'Israël comprenne que sa sécurité est inextricablement liée à une coopération plus étroite avec l'Autorité palestinienne et au plein respect des représentants de l'Autorité. Il est indéniable que l'Autorité palestinienne a déployé ces dernières semaines des efforts sincères pour mener à bien une réforme profonde de sa structure et pour rationaliser ses travaux. La politique de la terre brûlée n'a jamais permis l'instauration d'une paix durable et de la sécurité où que ce soit dans le monde.

Le Royaume du Maroc estime qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en ce moment très délicat dans les relations internationales. Il évitera ainsi une nouvelle détérioration de la situation dans les territoires palestiniens et les répercussions qu'elle aurait dans le reste de la région. Le Royaume du Maroc saisit cette occasion pour réaffirmer qu'il rejette tous les actes de violence qui visent des civils innocents, peu importe leurs auteurs. Nous espérons que le Conseil de sécurité condamnera ces actes et prendra les mesures nécessaires pour qu'ils cessent d'être commis.

Le Conseil est appelé à adopter une résolution pour remédier à la situation et donner un souffle de paix aux peuples de la région, et en premier lieu au peuple palestinien. Nous espérons sincèrement qu'au terme de ses débats d'aujourd'hui, le Conseil adoptera une résolution qui contribuera de façon positive à mettre fin à la violence dans la région et à créer les conditions favorables au règlement de la situation humanitaire toujours plus grave que connaît le peuple palestinien sous l'occupation. Nous espérons

également que la résolution fera en sorte que les négociations soient remises sur la bonne voie.

Le Royaume du Maroc restera fidèle à son engagement de contribuer à toutes les initiatives sérieuses visant à instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, une paix qui garantira le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de créer son État indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale, ainsi que le retrait d'Israël de tous les autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967. Une telle paix doit assurer la sécurité de tous les États et de tous les peuples de la région.

Le Président : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kébé : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre, et de vous dire combien nous apprécions la compétence avec laquelle vous menez les débats de cette assemblée. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir organisé cette réunion et d'avoir autorisé l'Union africaine à intervenir dans ce débat.

Mon organisation est venue témoigner; elle est venue ajouter sa voix à celles de tous ceux, qui, dans un effort conjugué, tentent de conjurer les dangers qui pèsent sur la Palestine, le Moyen-Orient et le monde entier.

À plusieurs reprises, mon organisation est intervenue devant le Conseil pour tirer sur la sonnette d'alarme – chaque fois que l'escalade de la violence et les enchères politiques avaient dépassé le seuil du tolérable et de l'acceptable. Aujourd'hui encore, le Conseil est appelé, par une procédure d'urgence, à se pencher sur les événements qui se déroulent présentement en Palestine. Grâce à la télévision, nous assistons, en temps réel, à l'entreprise de démolition du siège de l'Autorité palestinienne. Nous savons que ce ne sont pas seulement des actes d'intimidation ni des réactions aux attentats-suicide mais bien d'un plan savamment orchestré, exécuté avec minutie, et qui vise, d'une manière ou d'une autre, à éliminer le Président Yasser Arafat de la scène politique. Les plus hautes autorités israéliennes l'ayant dit et répété à l'envi.

La situation actuelle est grosse de risques. Et si rien n'est fait immédiatement pour mettre un terme à la logique de l'affrontement et ramener les deux parties à la table des négociations, la communauté internationale se sera fait, par son impuissance, la complice d'une grande tragédie annoncée. C'est pourquoi nous ne nous lasserons jamais de jouer les Cassandre afin que l'histoire ne répète pas en Palestine les drames et les tragédies qu'elle a engendrés ailleurs, pendant plusieurs siècles, par le silence ou la lâcheté de ceux qui, par un acte décisif, auraient pu les éviter.

C'est le lieu de rappeler ici les positions de principe de mon organisation sur la question palestinienne. L'Union africaine appuie sans réserve la lutte juste et légitime du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, pour l'exercice de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de recouvrer ses maisons et propriétés, le droit à l'autodétermination et le droit à un État indépendant sur le sol national, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon organisation réaffirme son entière solidarité ainsi que son soutien sans réserve au Président élu de l'Autorité palestinienne, le leader que le peuple palestinien s'est librement et souverainement choisi, S. E. M. Yasser Arafat.

L'Union africaine soutient également toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1397 (2002) du 12 mars 2002, qui, entres autres, réaffirme la vision d'une région où deux États – Israël et la Palestine – vivront côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Dans le même ordre d'idées, mon organisation appuie touts les initiatives visant à l'instauration d'une paix totale, juste et durable au Moyen-Orient. Je fais référence ici au rapport Mitchell et au plan de travail Tenet sur la sécurité, visant à arrêter le cycle de violence. Je fais référence au plan de paix arabe publié lors du Sommet de Beyrouth. Je fais référence, enfin, d'une manière plus précise, aux initiatives du Quatuor, visant, entre autres, à une cessation immédiate des hostilités, à l'instauration d'un cessez-le-feu et à un retour à la table des négociations en vue d'un

règlement global qui couvre les aspects politiques, économiques, humanitaires et institutionnels du conflit.

Autant l'Union africaine soutient le plan de règlement du Quatuor, autant elle appuie fermement la proposition du Secrétaire général visant à l'établissement d'une force multinationale au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'Union pense que la présence d'une force robuste et crédible de l'ONU contribuerait positivement à la mise en oeuvre de l'initiative du Quatuor.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas : en détruisant les infrastructures, en désorganisant les structures et les institutions, en arrêtant et en assassinant les dirigeants palestiniens, Israël ne vise rien de moins qu'à rendre le meilleur plan de paix inopérationnel. Car comment veut-on que les Palestiniens puissent remplir leur part du contrat dans le contexte actuel de destruction massive?

Les peuples palestinien et israélien ont déjà payé un trop lourd tribut pour un conflit qui n'a que trop duré. Il est temps que les différents protagonistes laissent aux hommes de bonne volonté une chance de faire avancer la paix. Ce ne sont ni les tanks, ni les assassinats politiques ni les attentats-suicide qui fourniront la solution. La solution, nous le pensons, nous attend tous sur la table des négociations.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ould Deddach (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, nous nous réunissons dans des circonstances très difficiles. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la demande du Groupe arabe de tenir cette séance publique du Conseil de sécurité pour examiner la situation grave qui ne cesse de se détériorer dans les territoires arabes occupés. Cette séance est un exemple de plus de l'importance de la mise en oeuvre des résolutions de la légitimité internationale, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité.

Il est regrettable que le Conseil doive tenir des séances successives pour réaffirmer une fois de plus des dispositions de résolutions antérieures ou pour adopter des résolutions supplémentaires qui seraient superflues si les résolutions antérieures avaient été appliquées.

La situation actuelle risque de réduire à néant tous les progrès qui ont été réalisés sur la voie de la paix, et il est donc de notre devoir de nous employer à arrêter le mouvement de recul afin de poursuivre le processus de paix. Le Conseil doit donc ordonner la fin immédiate du siège imposé au Président Arafat et le retrait des terres de l'Autorité palestinienne, la cessation de la destruction des institutions de l'Autorité palestinienne et la fin de la stratégie qui consiste à rejeter les responsabilités sur le Président Arafat, un lauréat du prix Nobel qui mérite de cet honneur.

Les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été appliquées et la grave dégradation de la situation humanitaire qui s'en est suivie du fait que le peuple palestinien est menacé par une catastrophe humanitaire évidente en l'absence d'une intervention urgente pour le protéger, sont des éléments qui mettent à l'épreuve la crédibilité du Conseil et exigent qu'il assume ses responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il est tout à fait prioritaire que le Conseil assure l'application des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 en vue de permettre aux organismes humanitaires de fournir sans entrave une aide au peuple palestinien frère.

La République islamique de Mauritanie réaffirme sa pleine solidarité avec le peuple palestinien frère et sa direction légitime, représentée par le Président Yasser Arafat – Abou Amar. Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités face à la gravité de la situation, qui n'autorise aucune forme d'hésitation, et d'adopter le projet de résolution qui lui est soumis pour examen.

Le Président : Je remercie le représentant de la Mauritanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations antérieures, j'invite les membres du Conseil à se retrouver dans la salle de consultations pour poursuivre l'examen de la question.

La séance est suspendue à 21 h 55.

0260145f